

Cote du document: EB 2011/102/R.2/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 10 mai 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Cadre stratégique du FIDA 2011-2015

**Ouvrer pour que les populations rurales
pauvres améliorent leur sécurité alimentaire
et leur nutrition, augmentent leurs revenus et
renforcent leur capacité de résistance**

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Henock Kifle
Responsable principal des stratégies
de développement
téléphone: +39 06 5459 2021
courriel: h.kifle@ifad.org

Kevin Cleaver
Vice-Président adjoint responsable
des programmes
téléphone: +39 06 5459 2419
courriel: k.cleaver@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sigles et acronymes | i |
| Résumé | ii |
| Recommandation pour approbation | 1 |
| I. Introduction | 1 |
| II. Le nouveau contexte du développement agricole et rural: pauvreté rurale, moyens de subsistance, dégradation des ressources, changement climatique et transformation des marchés | 2 |
| III. Persistance de la pauvreté rurale au niveau des ménages | 10 |
| IV. La nouvelle architecture mondiale de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et l'avantage comparatif du FIDA | 13 |
| V. Le Cadre stratégique: objectif général, objectifs stratégiques, réorientation, domaines d'intérêt thématique et résultats attendus | 18 |
| VI. Principes d'action | 27 |
| VII. Mise en œuvre du Cadre stratégique | 37 |

Sigles et acronymes

| | |
|-------|---|
| COSOP | Programme d'options stratégiques pour le pays |
| CSA | Comité de la sécurité alimentaire mondiale |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le développement |

Résumé

1. Le quatrième Cadre stratégique du FIDA couvre la période 2011-2015. Il expose l'objectif général, les objectifs spécifiques et les domaines d'intérêt thématique du Fonds. Il présente également les principes d'action qui guideront les opérations du FIDA et comment celui-ci mettra le cadre en application.
2. La mission unique du FIDA est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'œuvrer pour que les populations rurales, femmes et hommes, se libèrent de la pauvreté. Dans un contexte mondial en pleine évolution, où les populations rurales pauvres sont confrontées à des occasions inédites et à de nouveaux défis, le FIDA devra, pour s'acquitter de son mandat, affiner ses stratégies et instruments afin d'avoir un impact plus fort et plus durable. Cela ne signifie pas que les activités du FIDA doivent faire l'objet de changements radicaux, mais plutôt que le Fonds doit mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience accumulée dans le domaine de l'agriculture paysanne et de la lutte contre la pauvreté rurale pendant plus de 30 ans, en tirant un meilleur parti de ses avantages comparatifs avec un éventail de partenaires.
3. Le présent Cadre stratégique a été élaboré dans un contexte mondial caractérisé, d'une part, par des problèmes chroniques et, d'autre part, par des changements profonds. Parmi les premiers figurent la persistance d'une pauvreté rurale généralisée qui touche près de un milliard de personnes vivant en milieu rural avec moins de 1,25 USD par jour, et une forte incidence de l'insécurité alimentaire et de la faim dans certaines régions. Parmi les seconds, une diversité croissante des moyens de subsistance en milieu rural; l'aggravation de la dégradation des ressources naturelles et des effets du changement climatique; l'importance économique croissante de l'agriculture¹ et l'augmentation de la demande de produits alimentaires, de biocarburants et d'autres biens et services agricoles; la hausse et l'instabilité accrue des prix des produits alimentaires; et l'accroissement des investissements du secteur privé dans l'agriculture.
4. Dans ce contexte en pleine évolution, multiples sont les facteurs – anciens ou relativement récents – qui font que les ménages ruraux restent pauvres et ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face aux risques nouveaux et aux occasions inédites, et compromettent la sécurité alimentaire et nutritionnelle en milieu rural. Parmi ces facteurs: l'insuffisance et l'insécurité de l'accès aux ressources naturelles, surtout pour les femmes rurales; la dégradation des ressources naturelles; le manque de capital humain et de compétences; les carences d'organisation et de moyens collectifs; l'accès limité à la technologie et aux services financiers; l'intégration insuffisante dans les marchés et filières agricoles²; le manque de possibilités d'emploi satisfaisantes; l'échec des politiques; et la faible représentation des populations rurales dans les processus d'élaboration des grandes orientations.
5. Depuis la flambée des prix des produits alimentaires en 2007-2008, la communauté internationale a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, qui prévoyaient pour la plupart un renforcement du soutien à l'agriculture paysanne. Parallèlement, le changement climatique et ses conséquences pour l'agriculture et les moyens de subsistance ruraux suscitent des préoccupations croissantes à l'échelle mondiale. Nombreux sont les pays en développement qui ont commencé à accorder une plus grande importance à la sécurité alimentaire et à la nutrition, consacrant parfois davantage de ressources

¹ Conformément à la pratique en vigueur au FIDA, le terme "agriculture" utilisé dans le présent Cadre stratégique recouvre l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale et l'aquaculture ainsi que la foresterie.

² Dans le présent document, par "filière agricole", on entend la chaîne d'activités à travers laquelle les biens et services agricoles sont produits, distribués et consommés. Chaque filière recouvre toute une gamme d'activités et d'acteurs en amont et en aval de la production – fournisseurs d'intrants, prestataires de services financiers et autres, agriculteurs et éleveurs, ouvriers agricoles, transformateurs, transporteurs, commerçants, consommateurs, etc. Même si chaque maillon de la chaîne peut ajouter de la valeur, seule une infime part de la valeur accumulée tout au long de la filière revient en général aux petits producteurs et aux ouvriers agricoles, et ce pour de multiples raisons.

budgétaires à l'agriculture. Les perspectives de renforcement de la coopération Sud-Sud se sont également améliorées. L'accent est toujours davantage mis sur l'importance du rôle joué par les femmes dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sur la nécessité de promouvoir ce rôle grâce à des investissements ciblés. Ces développements augurent bien des progrès qui seront réalisés à l'avenir dans la lutte contre la pauvreté rurale et en faveur de l'agriculture paysanne, de même qu'ils laissent présager une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en milieu rural et ailleurs.

6. Dans ce contexte, l'action du FIDA reste fortement axée sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres – et sur l'agriculture paysanne en tant que source essentielle de revenus et de nourriture pour de nombreux ménages ruraux pauvres et moteur de la croissance économique du monde rural. Grâce à l'expérience acquise au fil des ans, le FIDA possède un avantage comparatif dans ces domaines. En collaboration avec ses partenaires, le Fonds met au point des projets novateurs et solides qui tiennent compte des difficultés et des priorités recensées par les populations rurales pauvres. Il favorise l'autonomisation des populations rurales pauvres – femmes et hommes –, de leurs organisations et de leurs communautés. Il participe à la concertation sur l'action à mener, en se fondant sur son expérience de terrain. Dans un contexte mondial en mutation, le FIDA tirera parti de son avantage comparatif pour jouer un rôle de premier plan et être un partenaire efficace dans les nouvelles initiatives concernant la réduction de la pauvreté en milieu rural, l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire. Il fera tout cela de manière à développer au maximum les avantages qui en découlent pour les populations rurales pauvres et s'efforcera d'orienter les politiques, les ressources et les services vers ces populations.
7. Afin d'exploiter son avantage comparatif et d'obtenir de meilleurs résultats, le FIDA sera guidé par une vision dynamique, selon laquelle l'agriculture paysanne peut satisfaire la demande croissante de produits alimentaires et autres biens et services agricoles, en générant des revenus et tout un éventail d'autres avantages au profit des populations rurales pauvres. Pour nombre de petits agriculteurs et d'éleveurs, l'agriculture peut constituer un moyen efficace de sortir de la pauvreté, aujourd'hui et à l'avenir. À cette fin, l'agriculture paysanne doit être axée sur le marché afin de saisir les occasions fournies par la demande croissante de produits alimentaires. Elle doit devenir plus productive et plus durable pour pouvoir prospérer dans un environnement pauvre en ressources et en énergie. Elle doit renforcer sa capacité d'adaptation au changement climatique. Enfin, elle doit être bien intégrée à des économies rurales dynamiques, dans lesquelles l'importance des liens entre milieu urbain et milieu rural va croissant et les activités non agricoles, au sein et autour des filières, offrent toujours davantage de possibilités d'emploi et entrepreneuriales³ à nombre de ruraux pauvres.
8. Dans ce contexte, l'objectif général du FIDA est le suivant: œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition⁴, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance. Cette visée générale s'appuie sur cinq objectifs stratégiques:
 - une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au

³ Dans le présent document, le terme "entreprise" indique généralement les activités à vocation commerciale dans lesquelles se lancent les populations rurales pauvres en tant que petits ou micro-"entrepreneurs". L'utilisation de ce terme met l'accent sur le fait que des millions de ruraux pauvres, femmes et hommes, tirent leurs revenus de la production agricole ou d'autres biens et services destinés au marché, et que les décisions de ces populations concernant leurs activités sont largement fonction du marché et du calcul des prix. Les programmes de développement ne pourront aider ces femmes et ces hommes à se libérer durablement de la pauvreté qu'à la condition de reconnaître et de prendre en considération leurs besoins et leurs difficultés de petits et microentrepreneurs.

⁴ L'attention portée à la nutrition remonte à juin 1976, date de l'Accord portant création du FIDA, qui stipule à la section 1 d) ii) de son article 7 qu'"une importance particulière sera attachée à l'amélioration du niveau nutritionnel des populations les plus pauvres de ces pays et de leurs conditions de vie". À ce titre, le FIDA contribue au progrès de la nutrition par son appui à l'agriculture, qui améliore l'accès aux aliments nutritifs, à des régimes alimentaires de qualité et fournit des microéléments nutritifs essentiels aux populations pauvres et marginalisées.

changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés;

- un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif;
 - des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes;
 - des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations en mesure d'influer sur les politiques et sur les institutions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance; et
 - un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes.
9. En vue d'atteindre ses buts et objectifs, le FIDA s'attachera à mieux orienter ses efforts aux différents niveaux. Au niveau macro, il devra:
- assumer un rôle d'encadrement s'agissant des initiatives de lutte contre la pauvreté fondées sur l'agriculture paysanne;
 - aider les pays à appliquer à plus grande échelle les opérations couronnées de succès appuyées par le Fonds;
 - intensifier sa participation à la concertation sur l'action à mener;
 - renforcer ses partenariats au service des pauvres avec tout un éventail d'acteurs – agences des Nations Unies, donateurs du secteur public et du secteur privé, entreprises commerciales – susceptibles d'apporter des investissements, des actifs et des services utiles aux pauvres des zones rurales; et
 - développer son rôle d'agent de transmission des savoirs et de sensibilisation.
10. Au niveau des programmes et projets, le FIDA devra intensifier ses efforts pour:
- améliorer la viabilité et la résilience environnementales de l'agriculture paysanne;
 - promouvoir des accords contractuels "gagnant-gagnant" afin d'aider les petits producteurs à saisir à moindre risque les occasions qui se présentent dans le cadre des filières agricoles;
 - appuyer le développement de technologies pour une intensification durable de l'agriculture paysanne;
 - renforcer la capacité des institutions financières à offrir à toutes les populations rurales pauvres une vaste gamme de services;
 - développer les compétences des femmes et des hommes en milieu rural, notamment des jeunes; et
 - chercher autant que possible à utiliser des sources d'énergie renouvelables au niveau des fermes et des communautés, et promouvoir l'adoption de technologies peu onéreuses en utilisant les ressources locales pour fournir de l'énergie aux villages.
11. En termes d'engagement thématique, le FIDA continuera à se concentrer sur les domaines ci-après:
- ressources naturelles – terre, eau, énergie et biodiversité;
 - adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;

- techniques agricoles améliorées et services de production efficaces;
 - gamme élargie de services financiers accessibles à tous;
 - intégration des populations rurales pauvres dans les filières;
 - développement d'entreprises rurales et création d'emplois non agricoles;
 - renforcement des capacités techniques et professionnelles; et
 - appui aux organisations de producteurs ruraux.
12. Quant aux questions relatives à la parité hommes-femmes et à l'intégration sociale, elles seront abordées comme des thèmes transversaux dans chacun de ces domaines, à l'instar des stratégies adoptées par les ménages pour améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition.
13. Dans toutes ses activités, le FIDA suivra les huit principes d'action ci-après:
- approche différenciée selon le pays;
 - ciblage;
 - appui à l'autonomisation des populations rurales pauvres;
 - promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes;
 - ouverture de perspectives d'avenir pour les jeunes ruraux;
 - innovation, apprentissage et application à plus grande échelle;
 - partenariats efficaces et mobilisation des ressources; et
 - durabilité.
14. Lors de la mise en œuvre du présent Cadre stratégique, le FIDA redoublera d'efforts afin d'intégrer une gestion axée sur les résultats en matière de développement. Il continuera de gérer ses opérations dans une optique de qualité en renforçant ses systèmes internes d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité. Il s'emploiera également à améliorer l'efficacité, en faisant plus et mieux à un moindre coût. En outre, il concevra de nouveaux projets et programmes en partenariat avec un large éventail d'acteurs du secteur privé, multipliant ainsi les retombées positives pour les petits exploitants. Il intensifiera ses efforts d'information et de communication s'agissant d'agriculture paysanne, de développement rural, et de sécurité alimentaire et de nutrition. Il continuera à donner davantage la parole aux populations rurales, femmes et hommes, à l'occasion des débats les concernant. Enfin, il s'attachera toujours à promouvoir une agriculture paysanne rentable, viable et résistante en tant que pièce maîtresse de la réponse à la demande croissante de produits alimentaires et autres biens et services agricoles – au niveau local, dans les pays en développement et à l'échelle mondiale.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015.

Cadre stratégique du FIDA 2011-2015

Œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance

I. Introduction

1. Le quatrième Cadre stratégique du FIDA couvre la période 2011-2015. Il expose l'objectif général, les objectifs spécifiques et les domaines d'intérêt thématique du Fonds. Il présente aussi les principes d'action qui guideront les opérations du FIDA et comment celui-ci mettra le cadre en application.
2. Ce nouveau cadre s'inspire largement du cadre précédent (2007-2010), qui reste en grande partie valable. Il puise en outre dans le Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA¹ et utilise des informations figurant dans les politiques en vigueur, dans les rapports annuels sur l'efficacité du FIDA en matière de développement et dans divers rapports établis par le Bureau de l'évaluation du FIDA.
3. Le cadre apporte un certain nombre d'ajustements aux objectifs stratégiques et aux principes d'action actuels du FIDA. Ces modifications sont fondées sur les enseignements tirés de l'expérience ainsi que d'une analyse du contexte mondial actuel des opérations du FIDA, notamment les défis – de longue date et nouveaux – que doivent relever les ruraux pauvres, femmes et hommes, et les occasions inédites qui s'offrent à eux de favoriser la croissance économique et d'améliorer la sécurité alimentaire, et d'en tirer parti².
4. Le nouveau cadre ne propose pas de changement majeur s'agissant de l'orientation ou de la mission unique du FIDA, à savoir améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et permettre aux populations rurales, femmes et hommes, de se libérer de la pauvreté. Il ne demande pas au FIDA de renoncer à concentrer ses efforts sur la réduction de la pauvreté rurale ni de modifier son approche de ciblage. Il reconnaît que, de par son mandat, le Fonds est à même de jouer un rôle de premier plan dans un environnement mondial où la priorité va à la réduction de la pauvreté rurale et à la sécurité alimentaire. Le cadre invite toutefois le FIDA à tirer parti de l'avantage comparatif que ses 30 années d'activité aux côtés des populations rurales pauvres lui ont permis de développer, pour accroître et prolonger l'impact de ses opérations, et mieux servir la réalisation du premier Objectif du

¹ Fonds international de développement agricole (FIDA), 2009, Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, Rome.

² De nombreuses publications récentes (certaines d'entre elles citées plus avant dans le présent document) proposent une analyse de ces nouveaux enjeux et possibilités. Parmi elles, le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* publié par le FIDA, le *Rapport sur le développement dans le monde 2008* publié par la Banque mondiale, le Rapport Foresight intitulé *The Future of Food and Farming*, et bien d'autres encore.

Millénaire pour le développement (OMD 1) dans ses États membres en développement.

5. Le Cadre stratégique contient les principes directeurs généraux sur lesquels seront fondées à l'avenir les politiques et directives du Fonds, ce qui garantira leur cohérence et leur uniformité tout en mettant à profit les politiques existantes. Il continuera, en outre, de servir de guide pour les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axés sur les résultats, qui définissent l'action du FIDA dans ses États membres en développement, et les modalités de coopération, ainsi que les divers projets et programmes qu'il finance. Il servira aussi de point de départ pour la participation du FIDA aux activités de concertation et de plaidoyer à l'échelon national, régional et mondial.
6. Comme par le passé, le COSOP et la conception de projet continueront de régir l'identification du groupe cible spécifique du FIDA dans les différents pays, la conception d'une stratégie d'engagement aux côtés de ce groupe et des partenaires dans les pays, et le choix de partenariats et activités spécifiques. Lorsque cela sera nécessaire, et à la requête des organes directeurs du FIDA, de nouvelles stratégies et politiques seront élaborées durant la période couverte par le présent cadre afin de fournir au Fonds des directives plus détaillées dans des domaines précis. Comme le cadre précédent, le présent Cadre stratégique ne précise pas le contenu des nouvelles stratégies et politiques mais se contente de fournir les grandes lignes de l'orientation stratégique.

II. Le nouveau contexte du développement agricole et rural: pauvreté rurale, moyens de subsistance, dégradation des ressources, changement climatique et transformation des marchés³

7. **Persistance de la pauvreté rurale et de la faim.** Malgré la croissance économique rapide enregistrée ces dernières années dans de nombreux pays en développement et les progrès marquants accomplis par certains d'entre eux en matière d'accroissement des revenus, la pauvreté demeure un phénomène aux proportions atterrantes. D'après les données les plus récentes, environ 1,4 milliard de personnes vivent avec moins de 1,25 USD par jour: ce chiffre est en net recul par rapport à celui de 1990 (1,8 milliard), mais il reste inacceptable⁵. Malgré l'urbanisation rapide de toutes les régions, près de 70% de ces personnes – environ 1 milliard – continuent de vivre en milieu rural^{6,7}. Et pas moins de 1,8 milliard de personnes – plus du quart de la population mondiale – vivent en milieu rural avec moins de 2 USD par jour (voir cartes ci-après).
8. Tout comme la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la faim continuent de sévir dans le monde entier. En 2009, l'Organisation des Nations Unies pour

³ La présente section, ainsi que la suivante sont tirées en grande partie du *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, FIDA, Rome.

⁴ Nations Unies, 2010, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), 2010, *Combating poverty and inequality. Structural change, social policy and politics*, Genève. Un certain nombre de données sur la pauvreté rurale et sur d'autres thèmes abordés dans cette section sont présentées en annexe.

⁵ À cet égard, il existe d'importantes variations entre les régions: en Amérique latine et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la majorité des pauvres vivent maintenant dans les villes alors qu'en Asie de l'Est, ils sont répartis de manière plus ou moins égale entre zones rurales et urbaines. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, plus des trois quarts des personnes disposant de moins de 1,25 USD par jour continuent de vivre en milieu rural, et c'est dans ces régions que l'on trouve aussi les populations rurales pauvres les plus nombreuses.

⁶ FIDA, 2010.

l'alimentation et l'agriculture (FAO) a signalé que, pour la première fois, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde avait dépassé le milliard. Du fait du recul des prix des produits alimentaires depuis la crise de 2007-2009, le chiffre estimatif pour 2010 est de 925 millions de personnes⁸. Sur ce total, 98% vivent dans des pays en développement: environ 580 millions en Asie, 240 millions en Afrique subsaharienne, plus de 50 millions en Amérique latine et près de 40 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁹. Avec la nouvelle flambée des prix des produits alimentaires fin 2010 et début 2011, le problème de la sécurité alimentaire est à nouveau le premier point inscrit à l'ordre du jour de la communauté internationale. À l'avenir, il semble que la volatilité et la hausse des prix deviendront des phénomènes récurrents, avec des répercussions potentielles majeures pour l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans de nombreux pays.

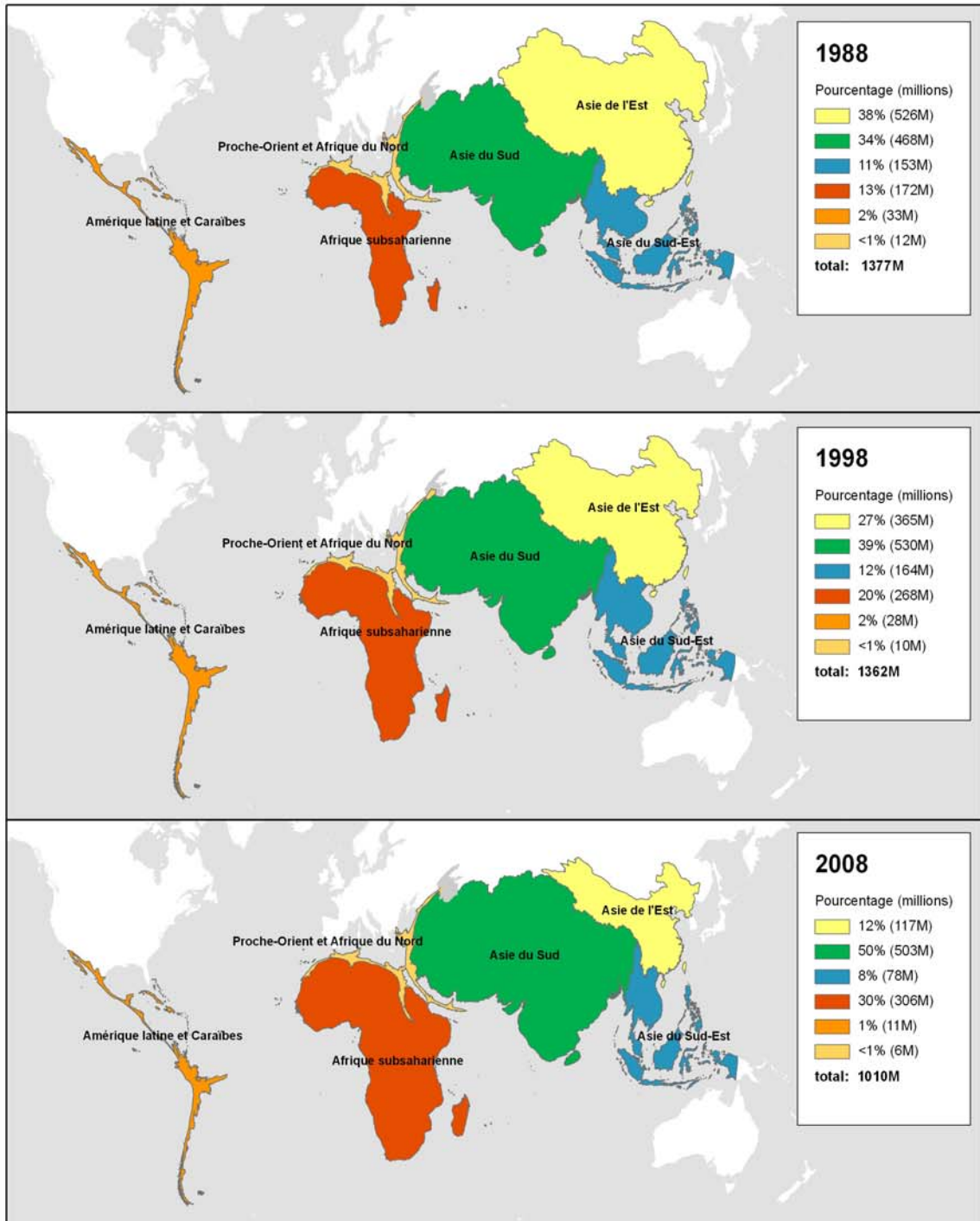
⁸ FAO, 2010, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome.

⁹ *Ibid.*

Population rurale en situation d'extrême pauvreté

Millions de ruraux vivant avec moins de 1,25 USD par jour

La taille de chaque région reflète le pourcentage de ruraux pauvres en situation d'extrême pauvreté vivant dans cette région



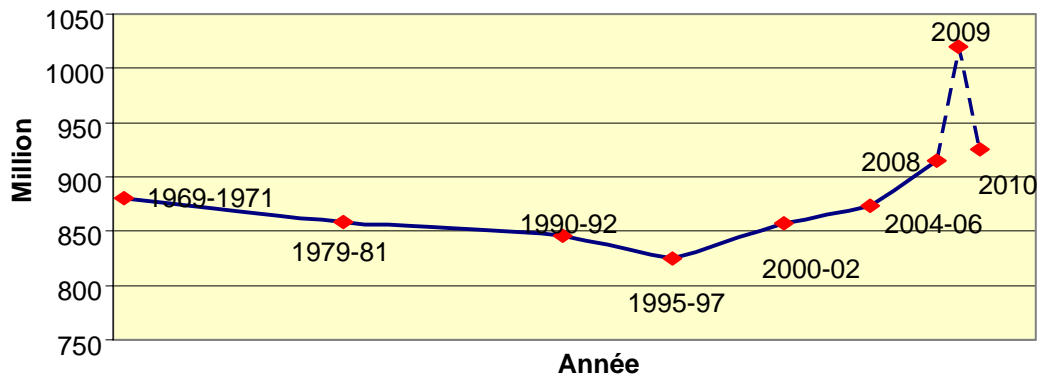
19-11-2010



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA

Figure 1

Nombre de personnes sous-alimentées dans le monde (1969-2010)

Source: FAO, figure tirée du *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, publié par le FIDA.

9. Du fait de la persistance de la pauvreté et de la faim, selon des études récentes, l'ODM 1 – réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 – pourrait ne pas être atteint¹⁰. Toutefois, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010, les dirigeants du monde entier se sont engagés à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs dans les délais impartis.

Tableau 1

Pauvreté rurale: facteurs nouveaux et facteurs de longue date

| <i>Nouveaux éléments de l'environnement mondial pour la réduction de la pauvreté rurale</i> | <i>Facteurs constants de la pauvreté rurale</i> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Demande croissante de denrées alimentaires et autres produits et services agricoles (y compris les agrocarburants) • Hausse et volatilité des prix des produits alimentaires • Accroissement des investissements commerciaux dans le secteur agricole • Diversité croissante des moyens de subsistance en milieu rural et renforcement des liens rural-urbain • Aggravation de la dégradation des ressources et de l'environnement • Changement climatique • Évolution de l'architecture de la sécurité alimentaire et de l'agriculture (internationale, régionale et nationale) | <ul style="list-style-type: none"> • Inégalités hommes-femmes • Manque d'accès/de contrôle sur la terre, l'eau et autres ressources naturelles importantes • Insuffisance de capital humain et accès limité à l'éducation • Manque de capacités/organisation collectives • Accès limité à la technologie • Accès limité aux services financiers • Intégration insuffisante ou défavorable aux marchés et filières • Absence d'offres d'emploi satisfaisantes • Inefficacité des politiques et absence de représentation politique pour les populations rurales pauvres |

10. Dans la plupart des pays en développement, les **inégalités entre les sexes** continuent de réduire considérablement les perspectives d'amélioration de la situation économique et du bien-être non seulement des femmes et des jeunes filles des zones rurales, mais également de leur famille et de la société dans laquelle elles vivent. Ces mêmes inégalités continuent aussi d'aggraver l'insécurité alimentaire et la situation nutritionnelle des femmes et enfants pauvres. Dans le monde entier, les femmes rurales jouent un rôle majeur dans le secteur de l'agriculture, et dans l'économie rurale au sens large, rôle qui doit être reconnu et soutenu, notamment par des politiques, des services et des investissements – publics

¹⁰ Fan, Shenggen, 2010, *Réduire la faim de moitié: atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement par "une approche inhabituelle"*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), Washington, D.C.

et privés – faisant place aux femmes¹¹. Les enfants et les jeunes qui vivent en milieu rural représentent une très forte proportion de la population en situation de pauvreté, et les jeunes sont un atout important pour les économies rurales et pour les pays en développement. Toutefois, dans toutes les régions, il reste extrêmement difficile de leur donner la possibilité de se libérer de la pauvreté. Enfin, dans de nombreuses régions d'Amérique latine et d'Asie, les peuples autochtones et les minorités ethniques sont touchées par la pauvreté de manière disproportionnée, du fait de l'insuffisance de contrôle sur les ressources naturelles et de différentes formes de marginalisation, de discrimination et d'exclusion.

11. **Diversité des moyens de subsistance et "nouvelle ruralité"**. Alors que la faim et la pauvreté continuent de sévir dans de nombreuses régions du monde, les moyens de subsistance des familles et communautés rurales pauvres évoluent. Au niveau des ménages, l'un des aspects marquants de cette évolution est **la diversité et la différenciation croissantes des moyens de subsistance**, parmi les ménages pauvres et au sein de la famille, avec un accroissement constant des sources de revenus non agricoles¹². Dans certaines régions, cette différenciation est liée au fait que l'agriculture offre aux ménages ruraux pauvres moins de possibilités d'assurer leur subsistance¹³. Dans d'autres cas, surtout dans certaines régions d'Asie et d'Amérique latine, elle est déterminée par l'apparition de nouvelles possibilités de développement des entreprises et d'emploi salarié dans le secteur de l'agriculture et en dehors.
12. Bien souvent, un facteur déterminant de la différenciation des moyens de subsistance ruraux a été **l'intégration croissante des économies rurales et urbaines** – en particulier des économies urbaines qui se sont développées à petite échelle dans les régions rurales ou à proximité. Certains ont parlé de **"nouvelle ruralité"**: un phénomène caractérisé par des liens plus forts et souvent mutuellement bénéfiques entre les sociétés et les économies rurales et urbaines¹⁴.

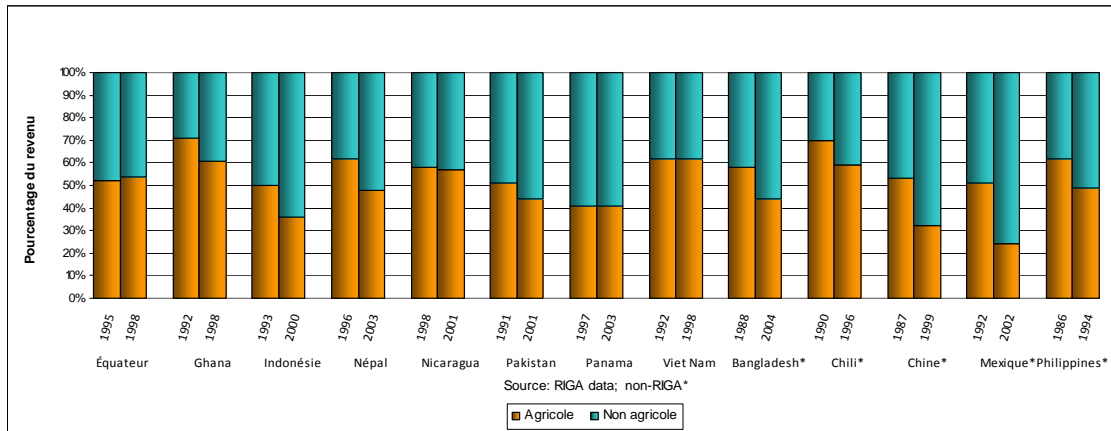
¹⁰ Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural 2010. Gender and Agriculture. Note d'orientation n° 3, septembre 2010.

¹² Dans la plupart des pays, les moyens de subsistance de 30 à 60% des ménages ruraux proviennent de deux sources au moins.

¹³ On peut citer les facteurs importants ci-après: l'exclusion des petits exploitants de marchés de plus en plus exigeants; la détérioration de la base de ressources; le nombre croissant de paysans sans terre et la compétition dont sont l'objet les ressources; et une productivité stagnante ou en recul.

¹⁴ Cette intégration a été en grande partie possible grâce à l'amélioration des infrastructures de transport et de communication – non seulement les routes, mais aussi le téléphone (fixe ou mobile) et les autres technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à la décentralisation des systèmes d'approvisionnement énergétique vers les zones rurales dans de nombreux pays.

Figure 2

Évolution de la part du revenu non agricole dans le revenu total des ménages ruraux

Source: *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (en partie basées sur des données provenant de la base de données RIGA – Activités rurales génératrices de revenus – de la FAO)

13. **Dégradation des ressources et de l'environnement.** Dans de nombreuses régions du monde en développement, la base de ressources naturelles dont dépend l'agriculture et autres moyens de subsistance ruraux est soumise à un stress croissant. À l'échelle mondiale, une espèce végétale sur cinq est menacée d'extinction, et il y a de plus en plus de preuves qu'il existe des liens entre la biodiversité et les rendements agricoles¹⁵. On estime que 5 à 10 millions d'hectares de terres agricoles sont perdus chaque année à cause de la dégradation de l'environnement¹⁶.
14. Dans certaines parties d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, la dégradation des forêts constitue un grave problème¹⁷. En outre, en Asie, des millions de personnes qui vivent en situation de pauvreté dans des zones tant urbaines que rurales souffrent de la dégradation et de la raréfaction croissantes des ressources en eau¹⁸. Les effets conjugués du stress hydrique, de la salinisation et de la dégradation des sols provoqués par l'érosion éolienne et hydrique posent de graves problèmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, touchant une superficie estimée à 15,3 millions d'hectares de terres agricoles¹⁹. En Afrique subsaharienne, on estime qu'environ 65% des terres agricoles et 30% des pâturages sont dégradés. Dans de nombreuses parties du continent, l'érosion du sol et la désertification sont des problèmes majeurs qui aggravent les difficultés de longue date liées à la fragilité des sols et à l'épuisement des nutriments²⁰.
15. **Changement climatique.** Un facteur important qui accélère aujourd'hui la dégradation des ressources naturelles est le changement climatique. Alors que celui-ci a eu, et devrait continuer d'avoir, des effets tout à fait divers dans le monde en développement, le résultat global risque d'être un recul de la production agricole et animale "du fait de la baisse des disponibilités

¹⁵ Kew, Museum d'histoire naturelle et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2010, *IUCN Sampled Red List Index for Plants*, Londres.

¹⁶ FIDA, 2010.

¹⁷ On estime que la région de l'Amérique latine a perdu près de 69 millions d'hectares de couvert forestier entre 1990 et 2005. La dégradation des forêts est également un grave problème dans certaines parties d'Asie, en particulier dans les pays où la production de bois d'œuvre et de biocarburants s'est largement développée au cours des dernières années.

¹⁸ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2009, *Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique*, Bangkok.

¹⁹ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), 2007. *Land Degradation Assessment and Prevention. Selected cases studies from the ESCWA region*, New York.

²⁰ FIDA, 2010.

en eau, de la hausse des températures, de la longueur incertaine ou abrégée de la période de végétation, de la réduction des superficies arables, et des nouveaux modes de propagation des ravageurs et des maladies²¹". Il est clair que, dans les pays en développement, l'avenir de l'agriculture de même que les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de centaines de millions de ruraux pauvres dépendront toujours davantage de l'adoption de mesures efficaces pour faire face au problème du changement climatique et s'adapter à ses effets.

16. **Hausse, volatilité et tendances à long terme des prix des produits alimentaires.** Il se peut que le dernier changement le plus important survenu dans le contexte mondial pour l'agriculture paysanne et les moyens de subsistance en milieu rural soit l'évolution des prix des produits alimentaires. Dans l'ensemble, l'époque des prix bon marché, à l'échelle mondiale, contexte dans lequel étaient menées les activités agricoles des pays en développement depuis les années 1970, semble être révolu. De l'avis de la plupart des analystes, dans un avenir prévisible, il est probable que les marchés nationaux et mondiaux des produits alimentaires seront caractérisés par des prix plus élevés et une plus grande instabilité – et c'est exactement ce qui est en train de se produire²². Cette situation peut offrir des possibilités rémunératrices que les petits agriculteurs peuvent saisir, à condition de créer des conditions favorables. Elle peut aussi offrir de nouvelles possibilités d'emploi en milieu rural au sein des filières agricoles ou de services auxiliaires. Mais elle présente aussi, tant pour les producteurs agricoles que pour les consommateurs, des risques liés à la volatilité. De plus, du fait de la hausse des prix, la pression exercée sur les populations rurales pauvres, qui sont des acheteurs nets de produits alimentaires, s'accroît, d'où une incidence négative sur la nutrition et les dépenses liées au bien-être, en particulier pour les femmes et les enfants en milieu rural.
17. Plusieurs **facteurs à long terme** expliquent la tendance à la hausse des prix des produits alimentaires, notamment: la progression de la demande de denrées alimentaires afin de nourrir une population mondiale qui augmente – et en particulier une population urbaine qui s'accroît rapidement (y compris une classe moyenne plus nombreuse), caractérisée par des revenus croissants et de nouvelles habitudes alimentaires – et l'appauvrissement de la base de ressources et des sources d'énergie à disposition pour la production vivrière. Selon les prévisions, la population mondiale devrait atteindre au moins 9 milliards de personnes d'ici à 2050. Pour nourrir cette population en augmentation, on estime que la production vivrière devra progresser de 70% à l'échelle mondiale. La concrétisation de cet objectif appartiendra principalement aux pays en développement²³.
18. Alors que la production doit augmenter, le potentiel d'expansion des terres cultivables et des ressources en eau utilisées pour la culture de produits vivriers est limité²⁴. En revanche, il est largement reconnu que **l'accroissement de la productivité agricole** – tant pour les cultures que

²¹ *Ibid.*, 41.

²² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et FAO, 2010, *Perspectives agricoles 2010-2019*, Paris.

²³ FAO, 2009. *Comment nourrir le monde en 2050. Rapport de synthèse de la Conférence*, Rome.

²⁴ On a calculé par exemple que, dans les pays en développement, la superficie totale des terres arables peut être augmentée de 12% au plus d'ici à 2050, et que la majeure partie de cette expansion aurait lieu dans certaines parties d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine tandis qu'ailleurs elle ne serait probablement que très limitée. Toutefois, même une expansion de la superficie arable de cet ordre serait insuffisante pour atteindre les niveaux de production nécessaires sans une forte croissance de la productivité agricole. En outre, dans certaines régions, l'approvisionnement en eau ne peut être que très légèrement amélioré – au contraire, dans la majeure partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dans certaines parties d'Asie et ailleurs, il est impératif de renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et sa conservation afin d'éviter une ultérieure raréfaction des approvisionnements en eau.

pour l'élevage – est une condition sine qua non si l'on veut atteindre cet objectif. Ces dernières années, dans les pays en développement, la productivité n'a toutefois pas progressé au même rythme que la demande, et les pertes après récolte et après commercialisation sont restées élevées. Après une période, au début des années 1980, où les rendements céréaliers ont augmenté de 3% à 5% dans les pays en développement, cette progression, au cours de la dernière décennie, est tombée en moyenne à 1% ou 2% par an dans ces mêmes pays, y compris en Asie, tandis que la demande s'accroissait de plus de 2% par an²⁵.

19. **Demande accrue de biocarburants.** Outre la demande de plus en plus forte de produits alimentaires, on observe sur les marchés mondiaux une augmentation de la demande de biocarburants provoquée par la raréfaction croissante des combustibles fossiles ainsi que par les subventions et les politiques de soutien en vigueur dans certains pays. Au début des années 2000, la production de biocarburants liquides à partir d'une matière première agricole a été multipliée par trois²⁶. La production de biocarburants, pratiquée traditionnellement au Brésil et aux États-Unis, s'est étendue à un certain nombre de pays en développement en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Dans des conditions appropriées, les biocarburants peuvent offrir d'importantes possibilités commerciales aux petits producteurs et aux communautés rurales pauvres, sous réserve que leurs droits sur les ressources naturelles soient renforcés et protégés. De plus, il est essentiel de déployer des efforts constants afin de favoriser les complémentarités positives entre sécurité alimentaire et culture de biocarburants. Ces derniers – outre toute une gamme de sources d'énergie renouvelable en faveur desquelles les investissements, tant publics que privés, ont augmenté au cours des dernières années – peuvent en outre améliorer l'approvisionnement énergétique en milieu rural, élément essentiel favorisant la croissance de l'économie rurale et la réduction de la pauvreté.
20. **Accroissement des investissements commerciaux dans l'agriculture et transformation des marchés.** Du fait de la demande croissante de produits alimentaires, de biocarburants et d'autres produits agricoles et de la hausse de leurs prix, les acteurs privés – des petits producteurs aux grandes compagnies – ont développé leurs activités dans le secteur agricole. L'exemple le plus souvent observé de cet intérêt croissant est l'investissement à grande échelle dans les terres agricoles dans certains pays en développement, qui a fait naître de vives préoccupations quant aux répercussions pour les droits sur les ressources naturelles et sur les moyens de subsistance des petits producteurs et des communautés rurales. Un autre exemple est la multiplication, dans l'ensemble du monde en développement, des filières de vente au détail et agroalimentaires. Celles-ci peuvent offrir de nouveaux débouchés à une production paysanne axée sur le marché. Il est toutefois fréquent que ces filières préfèrent, lorsque cela est possible, acheter à un petit nombre de gros producteurs. Dans les années à venir, il est probable que cette tendance se poursuivra, et de nouvelles formes de participation des petits producteurs et autres populations rurales pauvres aux filières agricoles devraient continuer à voir le jour.

²⁵ FIDA, 2010.

²⁶ FAO, 2008, *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2008*, Rome.

III. Persistance de la pauvreté rurale au niveau des ménages

21. Au niveau des ménages, les facteurs spécifiques qui expliquent la persistance de la pauvreté rurale varient énormément d'une région à l'autre, voire à l'intérieur des pays. Toutefois, un certain nombre d'éléments récurrents peuvent être associés aux ménages ruraux pauvres, dans toutes les régions et dans la plupart des contextes. Ils sont examinés ci-après.
22. **Insuffisance de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle.** Dans l'ensemble des régions, les ménages ruraux pauvres rencontrent des difficultés s'agissant d'avoir accès aux biens productifs essentiels et de les contrôler²⁷. Pour les ménages dont les moyens de subsistance reposent entièrement ou en partie sur l'agriculture, un accès limité à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles est souvent une cause principale de pauvreté. Ces dernières années, la sécurité de l'accès à la terre et à l'eau est devenue encore plus problématique pour des millions de ménages ruraux pauvres pour plusieurs raisons, entre autres la concentration du contrôle exercé sur la terre et d'autres ressources, la compétition croissante qui s'exerce sur des ressources toujours plus précieuses, le morcellement des terres et la dégradation des ressources. **Dans pratiquement toutes les sociétés rurales, les femmes** doivent relever des défis particuliers pour avoir accès aux ressources, au détriment non seulement de leur propre bien-être mais aussi de celui de leur famille, de leur communauté et de la société dans laquelle elles vivent. En outre, les ménages dirigés par une femme – nombreux parmi les ménages ruraux pauvres dans certaines régions du fait des conflits, de la migration des hommes et autres facteurs – constituent souvent le groupe qui souffre le plus de l'insuffisance ou de l'insécurité de l'accès aux ressources naturelles essentielles.
23. **Dégradation des ressources et changement climatique.** Les ressources dont dépendent des millions de ménages ruraux pour leur subsistance – terre, eau et forêts – se sont dégradées au cours des dernières décennies en raison de l'accroissement démographique, du changement climatique, des modes d'exploitation non durables et de l'inefficacité des politiques et des institutions. Pour les ménages démunis, la dégradation des ressources se traduit très souvent par une productivité agricole faible et en déclin ainsi que par un risque élevé de mauvaise récolte et de perte de bétail et, en particulier, par un appauvrissement des ressources collectives qui représentent pour les ménages à la fois une importante source de revenus, un filet de sécurité et un complément nutritionnel. De plus, cette dégradation signifie pour les femmes rurales pauvres un alourdissement de la charge de travail et de la corvée d'eau et de bois de feu à usage domestique.
24. La dégradation des ressources naturelles est à maints égards aggravée par **le changement climatique**. Même s'il est possible de s'adapter au changement climatique, nombreux sont les paysans qui, faute de ressources, n'ont pas accès aux techniques, aux savoirs et aux actifs qui leur permettraient d'investir en vue de renforcer leur capacité de résistance au changement climatique et aux autres facteurs de risques environnementaux.
25. **Insuffisance du capital humain et accès limité à l'éducation.** La mise en valeur insuffisante du capital humain et des compétences a tendance à perpétuer la pauvreté rurale, à aggraver les problèmes d'insécurité alimentaire et de nutrition, et à réduire l'aptitude des ménages pauvres à

²⁷ *Ibid.*

faire face aux défis liés à la dégradation de l'environnement et au changement climatique. Elle limite aussi leur aptitude à innover et à tirer parti de possibilités économiques telles que celles qui découlent de l'intégration croissante des économies rurales et urbaines et de l'accroissement de la demande de biens et de services agricoles. Si l'on veut faire de l'agriculture une activité rentable et écologiquement et socialement viable, ou encore créer et/ou saisir des possibilités d'emploi non agricoles au sein des filières ou des secteurs auxiliaires, il est essentiel d'améliorer l'accès à une formation technique et professionnelle de qualité et à des services d'appui à la production en mesure de renforcer les capacités d'innovation des petits producteurs agricoles. Il s'agit là d'un domaine où les ruraux pauvres sont en général défavorisés par rapport à leurs homologues urbains, et les femmes et jeunes filles rurales par rapport aux hommes.

26. **Carences de l'organisation et des moyens collectifs.** La forme et la finalité des organisations de ruraux pauvres varient – de la participation aux marchés à la gestion des ressources naturelles, de la gouvernance communautaire à la prestation des services financiers et à la promotion des droits des groupes marginalisés. De nombreuses études, ainsi que la propre expérience du FIDA, montrent que l'organisation peut aider les populations rurales pauvres à acquérir confiance, sécurité et pouvoir²⁸ ainsi qu'à vaincre la marginalisation sociale et à renforcer leur pouvoir d'action social et économique, notamment la parité hommes-femmes. Cependant, tous les ruraux pauvres ne bénéficient pas des avantages liés à l'organisation. Leurs associations souffrent souvent de carences dans la gouvernance, la responsabilisation et les capacités financières et de gestion. Dans bien des cas, elles ne sont pas suffisamment ouvertes. Les femmes rurales et les paysans sans terre en particulier sont sous-représentés dans les organisations de producteurs ruraux, notamment à l'échelle nationale et au-delà²⁹. Nombreuses sont les organisations qui se heurtent aussi à des politiques et à des contextes institutionnels peu stimulants.
27. **Accès limité à la technologie.** En tant que producteurs, transformateurs et vendeurs de produits agricoles et vivriers, et en tant que gestionnaires de ressources naturelles peu abondantes et menacées de dégradation, il est essentiel pour les ruraux pauvres, femmes et hommes, d'avoir accès à la technologie. Malheureusement, le manque d'accès à des technologies adaptées est souvent à l'origine de l'insuffisance et de la vulnérabilité des moyens de subsistance en milieu rural. Dans tout le monde en développement, des solutions technologiques appropriées, innovantes et peu coûteuses face aux problèmes de productivité, d'environnement, de climat et de marché auxquels sont confrontés les petits producteurs agricoles et les autres populations rurales pauvres font encore défaut³⁰. Par ailleurs, l'accès des ruraux pauvres, femmes et hommes, aux technologies existantes doit être amélioré et adapté en fonction des besoins et des possibilités.
28. **Accès insuffisant aux services financiers.** Les populations rurales ont besoin de toute une gamme de produits financiers (épargne, crédit, assurance et services de transfert), tant pour soutenir leurs activités économiques que pour couvrir les exigences de bien-être des individus et

²⁸ Berdegú, J.A., Biénabe, E. et Peppelenbos, L., 2008, *Keys to inclusion of small-scale producers in dynamic markets: innovative practice in connecting small-scale producers with dynamic markets*, Regoverning Markets Innovative Practice Series, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Londres.

²⁹ FIDA, 2010, "Promouvoir la participation des femmes aux instances dirigeantes des organisations paysannes et de producteurs ruraux", session spéciale de la troisième réunion mondiale du Forum paysan, tenue parallèlement à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs du FIDA, Rome, 12-13 février 2010.

³⁰ FIDA, 2010, *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*.

des ménages. Cependant, quelque 2,2 milliards d'adultes en situation de pauvreté dans le monde entier – parmi lesquels la plupart des ruraux pauvres – n'ont pas accès aux services financiers formels³¹. Dans pratiquement tous les pays, il existe de nombreuses institutions informelles, semi-formelles et de microfinancement accessibles aux ruraux pauvres, femmes et hommes. Toutefois, elles ne peuvent généralement pas donner accès à des fonds à des conditions tenant compte des risques inhérents à l'agriculture ou en quantités suffisantes pour financer le type d'agriculture capable de sortir les gens de la pauvreté. Souvent, ces institutions ne peuvent pas offrir une assurance adaptée contre les chocs et les risques alors que la conjoncture et les conditions du marché sont de plus en plus instables³². Les services financiers qui peuvent appuyer le développement de petites entreprises rurales au sein et autour du secteur de l'agriculture – en particulier au-delà de la très petite échelle touchée par le microfinancement – restent insuffisants dans la plupart des pays. Bien souvent aussi, la capacité des institutions financières formelles à atteindre tant les femmes que les hommes en milieu rural est limitée, malgré les récentes avancées constatées dans certains pays.

29. **Intégration insuffisante dans les filières et les marchés locaux, régionaux et internationaux.** La participation aux marchés de biens agricoles, de services et de main-d'œuvre (qu'il s'agisse d'activités tant agricoles que non agricoles en milieu rural ou dans des zones de migration) est un facteur essentiel pour la subsistance des populations rurales pauvres. En effet, une intégration effective dans les économies régionales et nationales grâce à des échanges sur divers marchés – biens, main-d'œuvre et services – est l'un des préalables essentiels à l'accroissement des revenus et à la réduction de la pauvreté rurale, sous réserve que les populations rurales pauvres soient aidées à trouver leur place sur des marchés compétitifs, à des conditions équitables (y compris des possibilités d'emploi satisfaisantes). Toutefois, l'intégration dans les marchés de ces ruraux pauvres, femmes et hommes, reste un problème dans de nombreuses régions du fait des infrastructures commerciales et de transport inadéquates, des coûts de transaction élevés, de l'accès limité à l'information, du manque de financement, de l'insuffisance des capacités humaines et organisationnelles, et des politiques et institutions peu stimulantes. Dans de nombreux contextes, les inégalités entre les sexes constituent un facteur majeur d'intégration limitée ou défavorable dans les filières et marchés ruraux³³.
30. **Manque de possibilités d'emploi satisfaisantes dans les secteurs agricole et non agricole.** Dans de nombreuses zones rurales, les possibilités d'emploi et de développement d'entreprises, agricoles ou non, sont rares en raison de la stagnation de l'économie. Cette situation résulte en partie de la tendance de longue date de nombreux pays à donner la priorité aux zones urbaines pour ce qui est du financement des investissements publics dans les infrastructures et les services économiques et sociaux, au détriment des conditions susceptibles de favoriser l'essor des économies rurales³⁴. Une mauvaise gouvernance et un environnement institutionnel peu stimulant sont également de sérieux obstacles à l'investissement privé à tous les niveaux, y compris par les ruraux pauvres eux-mêmes.

³¹ Chaia, A., Dalal, A., Goland, T., Gonzalez, M.J., Morduch J. et Schiff, R., 2009, Half the World is Unbanked. Note conceptuelle, Financial Access Initiative. Disponible à l'adresse: http://financialaccess.org/sites/default/files/110109%20HalfUnbanked_0.pdf.

³² FIDA, 2010.

³³ FAO, FIDA, Organisation internationale du travail (OIT), 2011, Gender dimensions of agricultural and rural employment: differentiated pathways out of poverty, Rome.

³⁴ *Ibid.*

31. **Échec des politiques en vigueur et faible représentation des pauvres dans les instances politiques.** Certains facteurs liés aux orientations et aux politiques favorisent également la persistance de la pauvreté rurale. En particulier, **les décisions de principe et les investissements qui ont pour conséquence un désintérêt pour l'agriculture et les zones rurales ou qui ne ciblent pas correctement les problèmes auxquels sont confrontées les populations rurales pauvres** tendent à perpétuer des environnements ruraux qui n'offrent guère la possibilité de sortir de la pauvreté et dans lesquels les activités économiques rurales sont sous-évaluées. De même, du fait **de l'absence de représentation effective** des petits producteurs et autres ruraux pauvres (et, parmi eux, de groupes spécifiques comme les éleveurs, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones et minorités ethniques de divers contextes) **dans les instances politiques**, les politiques répondent rarement à leurs besoins. Dans un contexte de hausse et d'instabilité des prix des produits alimentaires, l'absence de représentation effective des petits producteurs dans les instances politiques peut aboutir à la formulation de politiques peu judicieuses ne favorisant ni la réduction de la pauvreté rurale ni la sécurité alimentaire à long terme.

IV. La nouvelle architecture mondiale de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et l'avantage comparatif du FIDA

La nouvelle architecture mondiale de la sécurité alimentaire et de l'agriculture

32. **Nouvelles initiatives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.** Les derniers développements concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire, et en particulier la crise des prix des produits alimentaires de 2007-2008, ont incité la communauté internationale – donateurs et pays en développement – à lancer plusieurs initiatives importantes qui, directement ou indirectement, entendent contribuer ou sont susceptibles de contribuer à la réalisation de l'OMD 1. Ainsi, en 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a créé l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, chargée de faciliter la coordination des efforts déployés dans le monde entier, tandis qu'un Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire était constitué à la suite de la Réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire pour tous, qui s'est tenue en janvier 2009 à Madrid (Espagne).
33. De 2009 à 2010, le Comité intergouvernemental de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), relevant de la FAO, a été réformé afin de contribuer plus efficacement aux activités menées par les pays en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de favoriser une plus grande globalité dans les débats d'orientation à l'échelle mondiale et d'appuyer des politiques de sécurité alimentaire fondées sur des données probantes. Le CSA réformé constituera un cadre essentiel pour la coordination des activités régionales et mondiales relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui associent un vaste éventail de parties prenantes.
34. Lors du Sommet du G-8 à L'Aquila en 2009, les chefs d'État ont annoncé des contributions d'un montant de 20 milliards d'USD (aide bilatérale et multilatérale) en faveur des initiatives relatives à la sécurité alimentaire. Afin de répondre aux préoccupations concernant la sécurité alimentaire

mondiale, cinq principes ont également été énoncés³⁵. Par la suite, un fonds fiduciaire multidonateur a été créé auprès de la Banque mondiale – le Programme mondial sur l’agriculture et la sécurité alimentaire – et a commencé à apporter un appui aux programmes nationaux de développement agricole et rural³⁶. Au sommet de Séoul de novembre 2010, les dirigeants du G-20 ont exprimé leur soutien au CSA et au Programme mondial sur l’agriculture et la sécurité alimentaire pour le travail qu’ils accomplissent. Et, dans le cadre d’un Plan d’action pluriannuel sur le développement, ils ont également préconisé d’améliorer la cohérence et la coordination internationale en faveur de la sécurité alimentaire, et d’accroître la productivité agricole et les disponibilités alimentaires.

35. **Initiatives relatives à l’environnement, au changement climatique et à la biodiversité.** L’adaptation au changement climatique et l’atténuation de ses effets, ainsi que les questions relatives à l’environnement dans le contexte des initiatives de développement suscitent un intérêt croissant à l’échelle mondiale. Un nombre de plus en plus élevé d’intervenants, dont le FIDA, recommandent une "révolution verte durable" qui redéfinisse les liens entre agriculture et environnement, tandis que d’autres parlent à cet égard d’agriculture durable et d’intensification agricole durable. Plusieurs études récentes insistent sur la valeur économique essentielle de ressources telles que la qualité du sol et la biodiversité³⁷. Les dispositifs de financement public internationaux orientent leurs efforts vers les programmes qui gagnent sur plusieurs tableaux: réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire, viabilité environnementale, capacité d’adaptation au climat, protection de la biodiversité et réduction des émissions. Entre-temps, on s’efforce, sur la scène internationale, d’arrêter un programme afin d’affronter les effets du changement climatique, programme qui devrait déboucher sur différents scénarios en termes de priorités et d’engagements dans différents pays.
36. **Engagement accru des pays en développement en faveur de l’agriculture.** La priorité accordée à la sécurité alimentaire se traduit par un engagement accru des gouvernements des pays en développement en faveur de l’agriculture. En Afrique, l’application par un nombre croissant de pays du Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine de l’Union africaine (2003) témoigne de la ferme intention de remédier aux effets de décennies de sous-investissement dans l’agriculture. En Asie, l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est a mis au point le Cadre intégré pour la sécurité alimentaire, qui soutient les actions conjointes, assure la sécurité alimentaire à long terme et améliore les moyens de subsistance des agriculteurs de la région. En Amérique latine et aux Caraïbes, parmi les efforts régionaux, récents ou en cours, qui visent à assurer la sécurité alimentaire, on peut citer l’Initiative "l’Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim", qui sert de cadre à diverses activités dans ce domaine.

³⁵ Il s’agit notamment de l’investissement en faveur de plans élaborés par les pays, de la coordination stratégique de l’assistance des donateurs, de stratégies globales qui portent sur le développement agricole durable, la nutrition et l’assistance humanitaire, de la mobilisation des institutions multilatérales (notamment au niveau régional) et de l’engagement permanent de ressources financières. Voir la Déclaration conjointe de L’Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale – Initiative de L’Aquila pour la sécurité alimentaire à l’adresse: http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/LAquila_Joint_Statement_on_Global_Food_Securityper cent5B1per cent5D.0.pdf.

³⁶ Le FIDA fait partie du Comité directeur de ce fonds fiduciaire.

³⁷ L’Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), 2010, *Intégration de l’économie de la nature*. Disponible à l’adresse ci-après: <http://www.teebweb.org/InformationMaterial/TEEBReports/tabid/1278/Default.aspx>. Il est calculé dans ce rapport que la valeur associée à la préservation de biens et services naturels tels que la pollinisation, les médicaments, la fertilité des sols et la propreté de l’air et de l’eau est de 10 à 100 fois plus élevée que les coûts encourus pour préserver les habitats et les espèces qui fournissent ces biens et services.

37. **Programme sur l'efficacité de l'aide.** L'importance du programme sur l'efficacité de l'aide, et en particulier le principe de l'appropriation par les pays, est maintenant largement reconnue. Ce principe est pris en compte dans pratiquement toutes les principales initiatives des donateurs visant à promouvoir la sécurité alimentaire et appuyer l'agriculture depuis la Déclaration de L'Aquila – notamment les cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable adoptés lors du Sommet mondial de l'alimentation de novembre 2009. Plus généralement, ce principe est maintenant de plus en plus ancré dans les activités des organismes donateurs et des institutions financières internationales depuis la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra de 2008. L'allocation de fonds par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire représente aussi un modèle nouveau et ambitieux d'application de ce principe³⁸.
38. **Nouvelles possibilités de coopération Sud-Sud.** Un autre élément important de la nouvelle architecture mondiale du développement est l'apparition de plusieurs nouveaux acteurs de premier plan – tels que le Brésil, la Chine et l'Inde – dans l'économie mondiale et la coopération Sud-Sud³⁹. L'appui apporté par ces pays offre de nouvelles possibilités aux économies rurales des pays en développement, étant donné en particulier que les économies émergentes sont dans une large mesure à l'origine de la demande et de l'offre de produits et de techniques agricoles et de partage des savoirs.
39. **Donateurs non traditionnels du secteur privé.** Ces dernières années, d'importantes fondations privées ont commencé à jouer un rôle primordial en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. La Fondation Bill et Melinda Gates est l'un des principaux bailleurs de fonds du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. La Fondation Ford finance des programmes qui permettent aux communautés rurales de s'assurer un accès régulier et équitable aux ressources naturelles. Quant à la Fondation Rockefeller, elle appuie la capacité d'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique, et elle s'est aussi associée à la Fondation Bill et Melinda Gates pour soutenir l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. Des fondations européennes de premier plan, comme la Fondation Syngenta pour une agriculture durable et la Fondation Yara, financent aussi des programmes à l'appui de l'agriculture paysanne et d'initiatives communautaires. Plusieurs de ces initiatives reconnaissent le rôle essentiel joué par les femmes rurales dans l'agriculture, et encouragent la parité hommes-femmes grâce à des investissements ciblés et à un appui exclusivement destiné aux agricultrices.

L'avantage comparatif du FIDA dans la nouvelle architecture de l'aide: travailler aux côtés des populations rurales pauvres et d'autres partenaires afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire

³⁸ Les pays sont invités à soumettre des propositions de projets fondées sur leurs programmes nationaux de sécurité alimentaire. Les programmes sont ensuite évalués par un comité technique indépendant. Les propositions qui sont jugées valables sur le plan technique et conformes aux principes du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sont financées, et un organisme de supervision apporte une assistance technique aux pays en vue de la conception détaillée et de la mise en œuvre des projets sélectionnés.

³⁹ Ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration publiée à l'issue de la Conférence internationale de New Delhi sur la dynamique de la transformation du monde rural dans les économies émergentes, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) en avril 2010 et à laquelle ont participé l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde, les économies émergentes reconnaissent aussi qu'une transformation du monde rural diversifiée, ambitieuse et durable est fondamentale pour la coopération Sud-Sud. Le texte de la déclaration est disponible à l'adresse: http://www.ruraltransformation.in/New_Delhi_Declaration_on_the_Rural_Transformation_of_Emerging_Economies.pdf.

40. Le FIDA, agence spécialisée des Nations Unies, est la seule institution financière internationale qui a exclusivement pour mandat de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les zones rurales des pays en développement. Il poursuit sa mission en tenant compte à la fois de l'importance fondamentale de l'agriculture dans les moyens de subsistance des populations rurales pauvres et des principaux facteurs qui conditionnent l'aptitude de ces populations à accroître leur productivité et leurs revenus. Au cours des dernières années, le FIDA a accordé toujours plus d'importance à la nature complexe des moyens de subsistance en milieu rural et au rôle central des activités non agricoles, tant au sein des filières agricoles que d'autres, notamment le travail migrant.
41. Au cours de ses trois décennies d'activité, le FIDA a accumulé de l'expérience, des compétences et des savoirs sur les problèmes auxquels sont confrontées les populations rurales pauvres – femmes et hommes – ainsi que les gouvernements sur la voie de la réduction de la pauvreté rurale et du développement agricole. Il contribue dans des proportions importantes aux programmes nationaux de lutte contre la pauvreté rurale. Il offre de plus en plus souvent aux gouvernements, aux autres donateurs et à des organismes du secteur privé poursuivant des objectifs analogues des instruments qui leur permettent d'investir. Le FIDA s'est aussi bâti une réputation pour la qualité de son action auprès de groupes particuliers – notamment les populations autochtones et les minorités ethniques ainsi que les femmes rurales pauvres – qui sont généralement exclus de l'effort général de développement. Il a su s'imposer comme un partenaire digne de confiance et apprécié des gouvernements et autres interlocuteurs nationaux.
42. Face à la persistance de la pauvreté et de la faim en milieu rural et compte tenu des nouveaux défis qui se posent en termes de sécurité alimentaire, l'avantage comparatif du FIDA repose principalement sur son mandat et son expérience. Les modalités d'action propres au Fonds viennent elles aussi enrichir cet avantage comparatif. Modalités d'action qui, ainsi qu'il est noté dans le Cadre stratégique 2007-2010, sont caractérisées comme suit:
- **Le FIDA travaille avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé** (des petits producteurs agricoles et de leurs organisations aux grandes entreprises commerciales et aux prestataires de services) **et d'autres donateurs afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes visant à accroître la production agricole, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et augmenter les revenus des populations rurales pauvres.** Le FIDA s'emploie sans relâche à répondre aux besoins et aux priorités des ruraux pauvres, femmes et hommes. Il cherche à tenir compte des risques et des possibilités propres aux zones où vivent ces populations – dans certains cas, des zones isolées et défavorisées où d'autres donateurs n'interviennent pas.
 - **Le FIDA plaide en faveur de l'autonomisation des ruraux pauvres, femmes et hommes, y compris des groupes marginalisés tels que les peuples autochtones et les minorités ethniques.** Le FIDA a acquis un savoir-faire en développant les compétences, les connaissances et la confiance des populations rurales pauvres et en les aidant à s'organiser de manière efficace. Il est reconnu aujourd'hui que le FIDA possède un avantage comparatif s'agissant de renforcer les capacités des producteurs agricoles et des organisations à assise communautaire à obtenir des résultats tangibles pour leurs membres et à participer

aux processus institutionnels et de gouvernance les concernant. Dans certaines régions, le FIDA a également acquis une expérience solide s'agissant de favoriser le développement induit par les communautés.

- **Le FIDA établit une concertation avec les gouvernements et les autres partenaires reposant sur les enseignements tirés de ses opérations sur le terrain.** Grâce à ce dialogue, le FIDA a acquis les compétences spécialisées voulues pour promouvoir des processus institutionnels et d'élaboration de politiques susceptibles de réduire la pauvreté rurale et de favoriser la reproduction et l'application à plus grande échelle des solutions mises en œuvre dans des projets financés par le Fonds.
43. Les pièces maîtresses de l'action du FIDA continueront d'être les suivantes: travailler aux côtés des populations rurales pauvres, des gouvernements et d'autres parties prenantes afin de tenir compte des besoins et des problèmes spécifiques; favoriser l'autonomisation; et établir une concertation pour l'élaboration de politiques fondées sur l'expérience. De plus, étant donné la nature de son mandat, le Fonds possède désormais un avantage comparatif unique par rapport aux institutions internationales œuvrant en faveur du développement rural et de l'agriculture, en ce qu'il **appuie le développement de l'agriculture paysanne et des moyens de subsistance connexes en vue de favoriser la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire.**
44. Le FIDA s'est désormais doté des capacités nécessaires pour affronter efficacement les principaux thèmes ci-après: amélioration de l'accès des ruraux pauvres, femmes et hommes, aux ressources naturelle et appui à une meilleure gestion de ces ressources; mise au point de techniques agricoles de production, post-récolte et de transformation, améliorées et adaptées aux besoins locaux, ou élargissement de l'accès à ces techniques; développement de l'accès à toute une gamme de services financiers dans les zones rurales; renforcement de l'accès des petits producteurs agricoles aux marchés; promotion de micro- et petites entreprises non agricoles, souvent axées sur des activités au sein des filières agricoles; et appui à la participation des organisations de producteurs ruraux aux processus d'élaboration des politiques. **Les projets appuyés par le FIDA qui ont pour objectif l'amélioration du fonctionnement des filières agricoles au profit des populations rurales pauvres privilégient toujours plus une combinaison de ces thèmes**⁴⁰.
45. Les gouvernements des pays en développement et les donateurs prenant toujours davantage d'initiatives en appui à la sécurité alimentaire et à

⁴⁰ Selon un examen à mi-parcours de la période couverte par la huitième reconstitution du FIDA, mené en février 2011, environ la moitié des projets approuvés comptent une composante développement de filières au profit des petits producteurs agricoles (Le FIDA à mi-parcours de la période couverte par la huitième reconstitution, document préparé pour la première session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, février 2011). D'après une récente étude réalisée par le FIDA sur ce thème: "Au FIDA, par «développement de filières», on entend un éventail très vaste de différents types d'interventions telles que: l'appui au développement de micro-, petites et moyennes entreprises en milieu rural; la promotion d'organisations paysannes et leur mise en liaison avec les commerçants ou les transformateurs; le développement de liens entre les petites et moyennes entreprises et les producteurs (organisations ou individus) faisant appel à des prestataires de services; les partenariats avec de grandes sociétés privées qui souhaitent conclure des contrats d'achat de produits agricoles avec des organisations de petits producteurs; l'élimination d'intermédiaires afin de relier directement les agriculteurs au chef de file de la filière. Un certain nombre d'interventions offrent également un appui à la transformation physique, à divers degrés, qui se produit au premier ou deuxième maillon de la chaîne: a) assemblage, calibrage et emballage; b) ajout de valeur grâce à la transformation et à la commercialisation. Et surtout, elles privilégient la nécessité de toucher le groupe cible du FIDA." Raswant, V. et Khanna, R., avec Nicodeme, T., 2010. Développement de filières au profit des ruraux pauvres. Étude thématique. Document non publié, page 5. Division des politiques et du conseil technique, FIDA.

l'agriculture paysanne, le FIDA devrait mettre à profit son expérience pour devenir un partenaire essentiel de ces initiatives. Le Fonds devrait notamment faire fond sur son expérience pour démontrer que les investissements en faveur de la petite agriculture peuvent réellement contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à la réduction de la pauvreté, à la viabilité environnementale et à la croissance économique. Ce faisant, il peut jouer un rôle fondamental pour que les pays en développement puissent atteindre l'OMD 1, sans devoir pour autant s'impliquer directement dans un éventail plus large de thématiques de développement rural mais plutôt en tirant parti de son avantage comparatif tout en renforçant sa collaboration avec les divers partenaires dont les avantages comparatifs viennent compléter celui du FIDA.

V. Le Cadre stratégique: objectif général, objectifs stratégiques, réorientation, domaines d'intérêt thématique et résultats attendus

Une vision dynamique de l'agriculture paysanne et du développement rural

46. Compte tenu de son mandat et de l'avantage comparatif qu'il possède, le FIDA est bien placé pour contribuer réellement, dans une large mesure, aux efforts déployés par ses États membres en développement pour atteindre le premier des OMD et pour garantir la sécurité alimentaire de populations qui s'accroissent alors que leurs ressources s'amenuisent. Pour ce faire, le FIDA sera guidé par une vision dynamique du développement rural axée sur l'agriculture paysanne; vision qui met en évidence non seulement que le Fonds est conscient de l'ampleur et de l'urgence de la tâche à entreprendre, mais aussi qu'il comprend les changements que traversent les économies rurales des pays en développement ainsi que les nouveaux risques et possibilités auxquels est confronté le groupe cible du FIDA.
47. Cette vision dynamique s'articule autour de deux éléments étroitement liés. En premier lieu, le FIDA reconnaît que l'agriculture paysanne est une source essentielle de revenus pour de nombreux ruraux pauvres et que les stratégies nutritionnelles des ménages, dont sont en général responsables les femmes, reposent sur une agriculture non axée sur le marché. De plus, le Fonds est conscient du fait que l'agriculture paysanne peut considérablement favoriser la croissance économique et la sécurité alimentaire. En particulier, l'agriculture paysanne, à condition d'être économiquement viable, rentable et durable (à la fois en matière d'environnement et de changement climatique), peut constituer pour de nombreux ruraux pauvres un moyen valable de sortir de la pauvreté, tout en contribuant à améliorer la sécurité alimentaire de beaucoup d'autres.
48. Le deuxième élément de cette vision est une meilleure intégration entre une petite agriculture viable, rentable et durable, et la gamme de secteurs non agricoles concernés, plus ou moins directement, par les filières agricoles. Qu'il s'agisse de fourniture d'intrants, de transformation, de commercialisation, de transport ou d'équipement et de maintenance, il existe tout un éventail de secteurs non agricoles qui doivent prospérer pour que la petite agriculture puisse devenir le moteur de la croissance et de la sécurité alimentaire. Ces secteurs offrent aussi des possibilités d'emploi et de microentreprises aux ruraux pauvres, femmes et hommes. Grâce à ces activités, nombreux seront les femmes et les hommes qui, à l'avenir, trouveront les moyens de se libérer de la pauvreté. Cela sera particulièrement important pour tous ceux qui n'arrivent pas à vivre de la petite agriculture pour des raisons telles que la dégradation des ressources ou la croissance de la population. Dans le cadre de ce processus,

l'agriculture non axée sur le marché devrait désormais représenter une part moins importante des stratégies nutritionnelles des ménages.

49. Pour que le premier élément de cette vision devienne réalité, il faut avant tout que les gouvernements et les donateurs prennent des mesures appropriées en termes de politiques, de programmes et d'investissements susceptibles de permettre aux petits agriculteurs, femmes et hommes, d'accroître leur productivité d'une manière durable et résiliente. D'où la nécessité de promouvoir les initiatives visant une intensification durable de l'agriculture, comme le préconise le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, publié par le FIDA. Deuxièmement, gouvernements et donateurs doivent prendre les mesures qui permettront aux petits agriculteurs de prospérer sur les marchés agricoles, en augmentant leurs profits, et en réduisant les risques et en les gérant mieux. Pour ce faire, il faut aider les petits producteurs à s'adapter aux conditions du marché – comme les prix élevés – tout en faisant en sorte que les marchés agricoles et alimentaires leur envoient des signaux clairs et des incitations par les prix.
50. Pour que le deuxième élément de la vision proposée devienne réalité, il est nécessaire d'investir dans différents domaines – de la fourniture d'intrants et de services à la phase post-récolte et à la commercialisation. Les secteurs non agricoles qui concourent à un fonctionnement harmonieux des filières doivent bénéficier d'un environnement porteur. Les populations rurales pauvres doivent avoir la possibilité de développer leurs capacités en tant que salariés ou microentrepreneurs dans des activités au sein ou autour de ces filières. Le secteur financier rural doit être ouvert à tous. Enfin, des liens plus robustes et plus stables doivent être établis entre les différents acteurs concernés, directement ou indirectement, par les filières agricoles (voir encadré 1 ci-après). Ces activités non agricoles, et d'autres encore, sont actuellement des sources de revenu importantes pour la majorité des ruraux pauvres, comme en font état les documents d'orientation du FIDA ainsi que son expérience de terrain au cours des dernières années, et leur importance ira croissant. Par conséquent, si l'on veut parvenir à réduire drastiquement et durablement la pauvreté rurale et la faim, il est impératif de mettre en évidence et de favoriser les effets de synergie entre production agricole et économie non agricole ainsi qu'entre économies rurales et économies urbaines.

Encadré 1. Un exemple d'appui fourni par le FIDA pour un meilleur fonctionnement des filières: le Mécanisme pour l'accès des agriculteurs aux marchés (MAAM) en Macédoine

“Entre octobre 2004 et mars 2008, le MAAM a aidé les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires à instaurer des liens avec les marchés locaux et internationaux dans le cadre du Projet de services financiers agricoles. Cette initiative pilote appuyait les activités suivantes: services d'intermédiation adaptés, assistance technique et formation, états des lieux par secteur, système d'information sur les entreprises agroalimentaires, et programmes d'échange. Les liens entre producteurs/transformateurs et consommateurs ont été améliorés grâce à l'élimination des blocages, à tous les stades des filières principales (élevage ovin, produits laitiers, fruits, légumes, raisin), dans le cadre de programmes d'investissement stratégiques destinés à: a) mettre au point un programme d'investissement par étapes en appui aux filières de la ferme au marché; b) démontrer l'appropriation par les parties prenantes ainsi que leur engagement et leur vision; et c) instaurer un environnement en mesure de stimuler des possibilités d'investissement financièrement viables et rentables. Pour chaque filière, des objectifs spécifiques ont été définis et validés par tous les acteurs avant que l'appui du projet ne prenne effet. Les bénéficiaires étaient les suivants: a) des nouvelles petites et moyennes entreprises à vocation toujours plus commerciale, créées par des agriculteurs en mesure de progresser, tant en termes de possession d'actifs que de revenus; b) des petites et moyennes entreprises agroalimentaires; et c) des intervenants en mesure d'intégrer les agriculteurs dans des marchés rentables grâce à des services consultatifs et de création d'entreprises. Fin 2007, quelque 170 exploitants bénéficiaient de liens améliorés avec des marchés rentables par l'intermédiaire de neuf entreprises agroalimentaires; 45% des exploitants avaient moins de 0,5 ha de terre ou un cheptel de moins de 500 moutons. Les augmentations de production ont généré la multiplication d'emplois saisonniers dans le secteur de la transformation (33%) ou de l'agriculture (78%) pour les paysans ne possédant ni terre ni cheptel.”

Source: Raswant et Khanna 2010, page 18.

51. Même si tous les éléments précités ne relèvent pas de la mission du FIDA, ce dernier n'est toutefois pas invité à abandonner son avantage comparatif ou à s'éloigner de son mandat pour poursuivre cette vision, mais plutôt à les mettre à profit afin d'obtenir de meilleurs résultats. À cette fin, il travaillera aux côtés d'un large éventail de partenaires en vue d'identifier les domaines dans lesquels des investissements et des interventions allant au-delà de son avantage comparatif sont le plus nécessaires, et de catalyser ces investissements et ces interventions au profit des ruraux pauvres, femmes et hommes. À l'avenir, les partenariats seront pour le FIDA un instrument essentiel pour promouvoir les effets de synergie entre production agricole et activités non agricoles, et pour mettre en place un environnement stimulant afin que les ruraux pauvres, femmes et hommes, trouvent les moyens de se libérer de la pauvreté.

Objectif général du FIDA

52. Sur la base de l'analyse et de la vision exposées ci-dessus, et conformément au mandat du FIDA, l'objectif général du Fonds est formulé dans les termes suivants:

Œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance

Objectifs stratégiques

53. Cette visée générale s'appuie sur les **cinq objectifs stratégiques** ci-après:
- une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés;
 - un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif;
 - des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes;
 - des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations en mesure d'influer sur les politiques et sur les institutions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance; et
 - un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes.
54. Quant aux questions relatives à la parité hommes-femmes, au ciblage et à l'intégration sociale, elles seront abordées comme des thèmes transversaux de chacun de ces cinq objectifs. Par ailleurs, toutes les stratégies de subsistance et de nutrition des ménages continueront à être prises en compte afin de renforcer la capacité de résistance lors de la transition d'activités agricoles axées sur le marché vers des activités agricoles et non agricoles durables.

Orientation stratégique des efforts déployés par le FIDA pour atteindre son objectif

55. Pour atteindre son objectif à la lumière de la vision illustrée plus haut, le FIDA mettra à profit les travaux réalisés au cours des dernières années tout en veillant à mieux cibler ses efforts à différents niveaux.
56. Au niveau macro ou institutionnel, le FIDA devra:
- devenir le chef de file parmi les intervenants qui soutiennent l'agriculture, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté rurale, en rapport avec son avantage comparatif et son mandat unique;
 - appliquer à plus grande échelle ses programmes et ses opérations, en partenariat avec des intervenants des secteurs tant public que privé (y compris des fondations privées et des acteurs commerciaux, conformément aux principes énoncés dans la Stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé adoptée en 2005 et de la politique y relative à venir). Le but est de développer et d'exploiter des possibilités économiques et d'emploi pour les ruraux pauvres, femmes et hommes. Le FIDA appliquera à plus grande échelle des initiatives sur la base du récent apprentissage institutionnel, et poursuivra sa collaboration avec ses partenaires afin d'affiner sa conception d'une application à plus grande échelle réussie⁴¹;
 - intensifier la concertation, dans ses pays membres en développement et dans les régions en développement, sur l'action à mener, en collaboration tant avec les gouvernements qu'avec les organisations de producteurs ruraux et la société civile au niveau local, national, régional et international;
 - forger des partenariats plus solides avec des entreprises commerciales et des donateurs du secteur privé, conformément aux principes énoncés dans la Stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé et la politique y relative à venir; et
 - développer son rôle d'agent de transmission des savoirs et de sensibilisation.
57. Face aux défis en matière de sécurité alimentaire et d'environnement que doivent relever les ruraux pauvres, femmes et hommes, et à la nouvelle architecture du développement eu égard à la sécurité alimentaire, le FIDA doit assumer un rôle plus central en rapport avec son avantage comparatif et son mandat. Ainsi, il devra mobiliser des ressources additionnelles en faveur de l'agriculture paysanne et du développement rural, en proposant aux autres donateurs ou gouvernements des programmes ou projets dans lesquels ils peuvent investir. Le Fonds s'est déjà engagé dans cette voie en jouant le rôle d'organisme d'exécution pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Union européenne et le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. À l'avenir, il tentera de devenir le partenaire de choix des gouvernements et des organismes privés souhaitant élargir l'appui qu'ils apportent à l'agriculture paysanne et au développement rural, appui axé sur l'amélioration des moyens de subsistance des ruraux pauvres, femmes et hommes (principe d'action 7).

⁴¹ Linn, J.F., Hartmann, A., Kharas, H., Kohl R. et Massler, B., 2010, "Scaling up the fight against rural poverty". Une analyse institutionnelle de l'approche du FIDA. Économie mondiale et développement, document de travail n° 43, Brookings, Washington, D.C.

58. Le FIDA aidera les pays à appliquer à plus grande échelle les opérations qu'il a appuyées, en vue d'étendre et de maintenir les avantages pour les populations rurales pauvres. En coopération avec d'autres partenaires et en tenant compte de leurs avantages comparatifs respectifs, le FIDA aidera les pays à mettre au point des programmes qui couvrent des zones géographiques plus vastes et offrent des services à un plus grand nombre de personnes. Les ressources propres du Fonds restant relativement limitées face aux problèmes rencontrés par ses États membres, il lui faudra impérativement renforcer ses partenariats avec d'autres donateurs et avec des gouvernements aux fins de l'application de ses programmes à plus grande échelle (voir également le principe d'action 7 ci-après).
59. Le FIDA améliorera la concertation avec ses États membres en développement en collaborant avec les gouvernements, les organisations paysannes (au niveau local, national et régional), les organisations des peuples autochtones et d'autres partenaires, en vue d'élaborer des politiques de développement rural détaillées et cohérentes qui favorisent la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Cela est conforme aux priorités indiquées dans un certain nombre d'évaluations de programme de pays et d'évaluations au niveau de l'institution comme préalables indispensables pour garantir un impact renforcé et plus durable. Le FIDA aidera les gouvernements à mettre en place l'environnement politique, juridique et réglementaire nécessaire ainsi que les institutions voulues pour faciliter l'émergence de filières agricoles dynamiques en mesure de répondre aux besoins du marché et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Il continuera de collaborer avec les organisations de producteurs et d'autres organisations de ruraux pauvres afin de s'assurer qu'ils prennent davantage part aux débats sur les orientations et aux processus institutionnels qui concernent les populations rurales, femmes et hommes, y compris les jeunes.
60. Alors que les entreprises locales et internationales privées investissent toujours davantage dans l'agriculture, le FIDA nouera des partenariats avec elles et contribuera à l'établissement de relations mutuellement bénéfiques entre les petits producteurs et les grandes entreprises. L'agriculture sous contrat entre des entreprises agro-industrielles et des petits exploitants est un exemple prometteur de ce type d'entente. Comme cela a déjà été signalé, le FIDA ira de l'avant dans ce domaine sur la base des stratégies et politiques institutionnelles concernées – existantes et à venir. Afin de renforcer ces partenariats, de nouveaux instruments seront mis au point, permettant au FIDA de nouer des liens plus fructueux avec le secteur privé, notamment, mais pas uniquement, avec de grandes entreprises privées lorsque celles-ci jouent un rôle important au sein des filières qui offrent des possibilités économiques et des avantages aux ruraux pauvres, femmes et hommes. **Ces instruments seront définis dans la future politique relative à l'engagement avec le secteur privé.**

Encadré 2. Un exemple de la promotion, par le FIDA, de partenariats public-privé au profit des populations rurales pauvres

"Les partenariats public-privé peuvent constituer une importante composante dans les stratégies d'expansion des opportunités de marché pour les petits exploitants. En Ouganda, par exemple, le FIDA encourage depuis le milieu des années 1990 le concept de partenariats public-privé dans le secteur de l'huile de palme. (...) L'Ouganda disposait de conditions agroécologiques favorables à la culture du palmier à huile, mais il a fallu un partenariat public-privé pour réunir le savoir-faire et les fonds nécessaires au développement du secteur et pour faire en sorte que les petits exploitants participent à ce processus. Dans ce contexte, le FIDA a cofinancé le Projet de développement de la production d'huile végétale, qui avait pour objet de réduire la dépendance de l'Ouganda à l'égard de l'huile végétale importée, tout en permettant aux petits exploitants d'accroître leurs revenus grâce à une participation accrue dans ce secteur. Au titre du projet, le gouvernement a signé un accord d'investissement étranger direct avec Bidco, un important investisseur privé, qui a couvert la construction d'une raffinerie d'huile de palme et le développement des plantations de palmiers à huile et de l'infrastructure d'appui. Bidco a apporté au partenariat les compétences techniques et le capital d'investissement, tandis que le FIDA appuyait les petits exploitants pour qu'ils apportent leur terre et leur travail comme contribution au partenariat. Bidco avait été attiré vers cette initiative par les opportunités de marché profitables dans ce secteur, ainsi que par les avantages que pourrait offrir le partenariat avec les pouvoirs publics et les petits exploitants: permettre l'accès à une vaste superficie de terre d'un seul tenant et mettre en place la production à une échelle suffisante pour en assurer la rentabilité. (...)

Le donateur a joué un rôle catalyseur très important dans ce partenariat public-privé, dès la phase préparatoire; il a notamment aidé le gouvernement à préparer une étude d'impact sur l'environnement, veillé à l'inclusion dans l'accord-cadre avec la société d'une tarification équitable des intrants et des produits pour les petits exploitants, élaboré des mécanismes pour garantir l'application des prix négociés et financé la création d'organisations paysannes et le développement de plantations de palmiers à huile des petits exploitants. Selon une évaluation intermédiaire du projet, Bidco a été un bon partenaire dans ce projet, et les investissements réalisés ont eu un impact économique et financier significatif, tant sur les producteurs que sur les consommateurs, qui ont profité d'une plus grande disponibilité au plan local d'huile végétale abordable et de qualité garantie. Les petits exploitants tirent parti, en particulier, de la stabilité de la demande et des prix (...), ainsi que d'un accès au crédit et aux services de vulgarisation. Ils tirent aussi profit, de manière plus indirecte, des investissements dans les infrastructures locales (concernant notamment l'électricité et les transports) introduites par le projet."

(Source: *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, page 141).

61. Le Fonds peut également contribuer dans une très large mesure aux efforts déployés par ses États membres en faveur du développement rural, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire en renforçant son rôle d'agent de transmission des savoirs entre les pays, en mettant à profit son expérience de plus de 30 ans ainsi que les relations étroites qu'il a instaurées avec les gouvernements et d'autres parties prenantes. Le FIDA concevra plus systématiquement des produits relatifs aux savoirs et les mettra plus largement à disposition. Il renforcera aussi le rôle qu'il joue en faveur de la coopération Sud-Sud, notamment en tirant des enseignements d'expériences réussies dans des pays à revenu intermédiaire qui pourraient s'appliquer à des pays à faible revenu.
62. Au niveau des programmes et des projets, le FIDA s'emploiera davantage à:
- améliorer la viabilité et la résilience environnementales face aux risques associés à la dégradation des ressources naturelles et au changement climatique;
 - renforcer la capacité des petits producteurs ruraux à tirer parti des nouveaux débouchés, ainsi que leur adaptabilité face aux risques liés aux marchés, en consolidant leurs organisations et en promouvant des accords contractuels "gagnant-gagnant" dans le cadre des filières afin d'améliorer l'efficacité de celles-ci au profit des populations rurales pauvres;
 - appuyer le développement de technologies qui favorisent une intensification durable de l'agriculture paysanne et tiennent compte des contraintes et des priorités spécifiques des ruraux pauvres, femmes et hommes (à la fois pour les produits destinés à la vente et, s'il y a lieu, pour ceux devant améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages);

- renforcer la capacité des institutions financières à leur assurer une gamme plus large de services (notamment l'assurance, l'épargne, le crédit et le transfert de fonds);
- développer l'aptitude de ces populations rurales pauvres, femmes et hommes (y compris les jeunes), à saisir les occasions offertes par les secteurs agricole et non agricole, en facilitant le travail de partenaires (donateurs, organisations non gouvernementales, prestataires de services publics et privés et institutions d'enseignement) possédant un avantage comparatif dans les domaines de l'éducation, de la formation technique et professionnelle et de la recherche-développement agricole; et
- chercher à utiliser des sources d'énergie renouvelables au niveau des fermes et des communautés, et promouvoir l'adoption de technologies bon marché en utilisant les ressources disponibles au niveau local pour fournir aux villages une énergie moins chère.

Domaines d'intérêt thématiques

63. Le FIDA continuera de concentrer ses efforts dans certains domaines thématiques en lien direct avec son mandat et son avantage comparatif. Ces domaines sont liés tant aux facteurs de pauvreté qui persistent parmi les ménages ruraux qu'à la perception, par le FIDA, des nouveaux risques et possibilités surgis dans le nouveau contexte mondial (par exemple, le domaine relativement nouveau du changement climatique).

- **Ressources naturelles – terre, eau, énergie et biodiversité.** Le FIDA s'attachera à garantir l'accès des ruraux pauvres, femmes et hommes, à la terre et à l'eau et à le rendre plus équitable, ainsi qu'à améliorer leur sécurité foncière, conformément à la Politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière. Il aidera aussi ces populations à gérer leurs ressources plus efficacement et plus durablement, afin de renforcer la capacité d'adaptation de leurs moyens de subsistance face à l'évolution de l'environnement, de contrer la dégradation des ressources et de s'adapter aux pénuries croissantes de ressources (voir le principe d'action 8 ci-après). De cette façon, le FIDA contribuera à renforcer la résilience de l'offre agricole face à la demande croissante du marché ainsi que la capacité de résistance des petits agriculteurs grâce à des stratégies alimentaires et nutritionnelles fondées sur une agriculture familiale non commerciale.
- **Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets.** Le FIDA s'efforcera d'intégrer dans ses opérations des mesures d'adaptation et d'atténuation adaptées au contexte et aux priorités de chaque pays. Cela permettra aux ruraux pauvres d'amortir l'impact du changement climatique, d'accroître leur capacité de résistance, de tirer profit de la possibilité de fournir des services environnementaux et d'atténuer les effets du changement climatique, et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, la productivité agricole et les revenus. La Stratégie du FIDA concernant le changement climatique guidera les travaux dans ce domaine.
- **Techniques agricoles améliorées et services de production efficaces.** Le FIDA continuera de collaborer avec divers partenaires (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale [GCRAI], organismes nationaux de recherche, organisations paysannes et prestataires de technologies commerciales) afin de

mettre au point et de diffuser des techniques appropriées qui permettront aux petits producteurs d'accroître leur productivité, qu'il s'agisse de culture ou d'élevage, tout en rendant leurs systèmes de production plus durables et plus résilients. Parallèlement, le Fonds s'efforcera de renforcer les capacités des petits producteurs afin que ceux-ci puissent prendre part à la mise au point de nouvelles technologies et mieux connaître leurs systèmes d'exploitation tout en innovant et en s'adaptant aux nouvelles techniques. Par ailleurs, le FIDA tentera d'améliorer les systèmes locaux d'approvisionnement en énergie et les autres infrastructures rurales dont ont besoin les petites exploitations et les entreprises non agricoles pour stimuler leur productivité, et les populations rurales pauvres (notamment les femmes) pour réduire la charge de travail et améliorer la nutrition. Il veillera également à mettre toujours davantage de techniques et de services post-production à la disposition des petits producteurs afin de renforcer leur aptitude, ainsi que celle d'autres populations rurales pauvres, à valoriser leurs produits au sein des filières, et à atténuer l'incidence et l'impact de l'instabilité des prix des produits alimentaires au niveau local.

- **Une vaste gamme de services financiers ouverts à tous.** Fort de sa très vaste expérience, le FIDA poursuivra sa collaboration avec des institutions du secteur privé en vue de mettre les services financiers nécessaires à la disposition des secteurs tant agricole que non agricole. La priorité sera accordée aux services susceptibles d'améliorer la capacité de résistance et la gestion des risques au niveau des entreprises agricoles et des ménages, de sorte que les petits producteurs et d'autres populations rurales pauvres soient à même de saisir les nouveaux débouchés offerts par les marchés agricoles et non agricoles ou, tout du moins, de mieux gérer les risques.
- **Intégration des populations rurales pauvres dans les filières.** Le FIDA aidera les populations rurales pauvres à accéder à des filières locales, nationales et internationales dynamiques qui leur offrent des débouchés rentables en tant que petits entrepreneurs, agricoles ou non, et salariés. Il aidera aussi les femmes et les hommes des zones rurales à s'approprier une plus grande part de la valeur ajoutée. L'action dans ce domaine fera fond sur la Stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé et sur la politique à venir, ainsi que sur les autres politiques concernées du FIDA. Ce dernier mettra également à profit son expérience et celle d'autres parties prenantes possédant un avantage comparatif dans le développement de filières afin d'identifier, de favoriser et d'appliquer à plus grande échelle les accords organisationnels et contractuels fructueux au sein des filières, au profit des populations rurales pauvres.
- **Développement d'entreprises rurales et création d'emplois non agricoles.** En partenariat avec d'autres – donateurs, ONG et acteurs commerciaux spécialisés dans la fourniture de services aux entreprises, de services financiers, d'infrastructures, d'énergie, de technologies et services de l'information et des communications –, le FIDA appuiera le développement d'entreprises rurales, agricoles ou non, offrant aux ruraux pauvres, femmes et hommes, des possibilités avantageuses en matière de création de richesse et d'emplois satisfaisants. En ce sens, il continuera de s'appuyer sur la

Politique du FIDA relative aux entreprises rurales, adoptée en 2004, la priorité étant accordée aux filières agricoles et aux activités connexes.

- **Renforcement des compétences techniques et professionnelles.** Il faut intensifier les efforts visant à aider les populations rurales pauvres, en particulier les jeunes, à acquérir de nouvelles compétences dans des domaines tels que les techniques agricoles, les services, l'entrepreneuriat et l'éducation en matière de finances, sans lesquels ils ne pourront pas saisir les occasions nouvelles qui leur sont offertes dans le secteur de l'agriculture et dans les filières connexes⁴². Depuis longtemps, les projets financés par le FIDA appuient le renforcement des compétences techniques et professionnelles. Avec le présent cadre, le FIDA collaborera plus étroitement avec d'autres organismes de développement, de recherche ou d'enseignement ainsi qu'avec des organisations de la société civile possédant un avantage comparatif s'agissant de promouvoir un programme de renforcement des capacités pour une intensification durable de l'agriculture et de l'entrepreneuriat rural.
- **Appui aux organisations de producteurs.** Le FIDA continuera de promouvoir l'autonomisation des ruraux pauvres, femmes et hommes, en favorisant la création d'organisations de producteurs ruraux, efficaces et durables, et en nouant le dialogue avec celles qui existent déjà. Concrètement, le Fonds veillera à ce que ces organisations disposent des atouts suivants: une position sur le marché suffisamment forte pour qu'elles puissent tirer avantage des possibilités offertes par les marchés de biens (intrants et produits) et de services (services financiers, fournitures techniques, etc.); la capacité d'assurer les services nécessaires à leurs membres, ou de faciliter leur mise à disposition; l'aptitude à représenter efficacement, et sans exclusion, les intérêts de leurs membres, notamment les femmes, les peuples autochtones, les paysans sans terre et les jeunes ruraux; l'aptitude à prendre part, à l'échelon local, national et international, aux processus institutionnels, d'élaboration des politiques et de programmation, qui concernent l'agriculture et les économies rurales (voir le principe d'action 3 ci-après).

Résultats

64. Pour atteindre ses objectifs stratégiques, le FIDA s'efforcera d'obtenir les **quatre séries de résultats**⁴³ ci-après:
- accroissement des revenus et amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations rurales qui bénéficient de projets appuyés par le FIDA dans une localité ou une région donnée;

⁴² Facteur qui est également pris en compte dans les recommandations de la Politique du FIDA relative aux entreprises rurales, laquelle énonce ce qui suit: "La formation professionnelle et l'accès à des techniques commerciales rentables adaptées aux pauvres seront les grands axes de l'appui aux entreprises dans les zones rurales. Par ses projets et ses activités, le FIDA cherchera à renforcer les compétences professionnelles des personnes désireuses de créer une entreprise, notamment par les moyens suivants: - participation intensive à des programmes de formation générale et professionnelle (y compris des apprentissages pour les jeunes ruraux et une formation en cours d'emploi); - élargissement de l'accès à l'information sur les techniques adaptées aux besoins des petits entrepreneurs pauvres. En faisant appel à des instruments ou mécanismes spécifiques, à des institutions publiques ou privées et à des ONG qui font de la recherche sur les techniques commerciales adaptées aux pauvres, le FIDA appuiera tant le processus d'adaptation que les activités de fabrication." (pages 23, 24)

⁴³ Ceux-ci seront pris en considération dans la nouvelle structure de mesure des résultats élaborée dans le cadre de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA.

- amélioration des politiques générales et des cadres réglementaires au niveau local, national et international;
- consolidation et ouverture des organisations de producteurs ruraux; et
- renforcement des capacités institutionnelles des pays dans une optique de développement agricole et rural favorable aux pauvres.

Produits

65. Les produits obtenus par le FIDA seront les suivants:
- des COSOP axés sur les résultats et des projets mis au point en partenariat avec les gouvernements des États membres et les principales parties prenantes que le Fonds finance ou cofinance, et qu'il supervise directement ou dont il appuie l'exécution;
 - des initiatives de concertation et de sensibilisation que le FIDA mène au niveau national, régional et international, en y associant les gouvernements, les organisations de producteurs ruraux, d'autres donateurs ou d'autres partenaires;
 - des politiques et des stratégies; et
 - des produits relatifs aux savoirs et des outils d'apprentissage conçus grâce à son expérience du terrain.

VI. Principes d'action

66. Le FIDA suivra huit principes d'action, qui reflètent son image de marque et ses valeurs uniques, ainsi que son appréciation du contexte mondial en mutation. Il adhèrera à ces principes dans les efforts déployés pour atteindre chaque objectif et dans tous ses domaines thématiques.

Principe d'action 1: une approche différenciée selon le pays

67. Il ressort de l'expérience du FIDA sur le plan opérationnel qu'il faut adopter une approche différenciée pour prêter appui aux États membres en développement. Cette approche tient compte des spécificités de chaque pays du point de vue des niveaux de revenus et de leur répartition, des priorités, de l'environnement institutionnel et politique, et des éléments moteurs de la croissance économique rurale, en particulier le rôle de l'agriculture paysanne. En outre, comme le constate la Politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible du Fonds, ses moyens de subsistance ainsi que les facteurs à l'origine de la pauvreté (de même que ceux qui peuvent fournir les moyens de se libérer de cette pauvreté) varient selon le contexte. Les spécificités de chaque pays continueront d'être abordées dans le cadre du COSOP axé sur les résultats.
68. Au cours des dernières années, le FIDA et d'autres donateurs ont pris toujours davantage conscience de la nécessité d'agir de manière plus efficace dans les pays caractérisés par une situation de fragilité – généralement associée à des niveaux élevés de pauvreté et de vulnérabilité ainsi qu'à des capacités insuffisantes au plan institutionnel et de la gouvernance (aboutissant à un conflit ou en résultant). Avec le présent Cadre stratégique, le FIDA continuera d'une part d'adopter vis-à-vis de ce groupe de pays une approche spécifique en fonction des causes de fragilité propres à chaque pays. D'autre part, dans les États et les situations fragiles, le FIDA s'efforcera de privilégier le renforcement des capacités en matière institutionnelle et de gouvernance par le biais du développement institutionnel, de la fourniture ou de la consolidation de services agricoles et ruraux de base, de l'appui à la remise en état des infrastructures agricoles et rurales essentielles, et de l'autonomisation des communautés rurales et

des institutions au niveau local. Le nouveau Cadre de mesure des résultats 2012-2015 développera spécifiquement des résultats à atteindre pour les États fragiles.

69. Conformément à la Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement, approuvée en 2006, et mettant à profit les recommandations du Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA concernant le rôle du FIDA dans les États fragiles⁴⁴, les travaux dans ces domaines seront renforcés grâce aux moyens ci-après:
- une certaine souplesse dans la conception des projets et des programmes, l'accent étant résolument mis sur le renforcement des capacités des institutions communautaires et gouvernementales;
 - la simplification des objectifs et activités des projets;
 - la prise en considération des risques de catastrophes naturelles et de conflit et l'atténuation de leurs effets, s'agissant en particulier des différends locaux au sujet de l'accès aux ressources naturelles;
 - la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux pauvres en renforçant la résilience des moyens de subsistance (notamment grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, à l'autonomisation économique, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à la protection des droits fonciers des ruraux pauvres, femmes et hommes) et en traitant le problème de l'exclusion, que celle-ci soit fondée sur le sexe, l'âge ou l'ethnicité;
 - le cofinancement par le biais de procédures harmonisées, chaque fois que cela est possible, afin d'éviter un accroissement des coûts de transaction pesant sur les gouvernements;
 - une meilleure capacité d'analyse pour étayer la conception et l'exécution des programmes, en intensifiant notamment la présence dans les pays et la supervision directe; et
 - une attention particulière de la gestion des risques associés aux activités engagées dans des États fragiles, y compris la sécurité de la main-d'œuvre.

Principe d'action 2: ciblage

70. L'action du FIDA continuera d'être guidée par la Politique du Fonds en matière de ciblage, approuvée en 2006, afin que ses interventions

⁴⁴ La continuité entre le Cadre stratégique et les documents antérieurs du FIDA sur la question des États fragiles est bien illustrée par l'extrait des conclusions du rapport précité: "Le travail qu'effectue le FIDA dans les États fragiles est guidé par sa politique en matière de prévention des crises et de redressement, et adapté aux besoins de chacun des pays. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, l'approche du FIDA présentera les caractéristiques suivantes:

- une approche souple de la conception des programmes et projets, fortement axée sur le renforcement des capacités des institutions communautaires et gouvernementales;
- un accent accru sur les questions clés de la vulnérabilité et la capacité d'adaptation, l'autonomisation économique, la problématique hommes-femmes, les peuples autochtones, la sécurité alimentaire, les droits fonciers et la gestion des ressources naturelles;
- une simplification des objectifs et des activités des projets, pour tenir compte du fait que de nombreux États fragiles n'ont qu'une capacité limitée de gestion et d'exécution des projets de développement;
- de meilleures analyses pour étayer la conception et l'exécution des programmes et projets, par le biais d'une présence accrue du FIDA dans les pays et d'une supervision directe;
- une attention portée aux mesures destinées à atténuer les risques de catastrophe naturelle ou de conflits, en particulier les conflits locaux relatifs à l'accès aux ressources naturelles, ou à réagir à ces risques;
- un partage accru des savoirs, en particulier avec les partenaires capables d'aborder davantage de causes de fragilité que ne peut le faire le FIDA à lui seul;
- un cofinancement par le biais de procédures harmonisées, lorsque cela est possible, afin d'éviter une augmentation des coûts de transaction à la charge des gouvernements." (page 16).

atteignent les populations rurales, femmes et hommes, et que leurs effets de réduction de la pauvreté rurale et de la faim soient le plus marquants possible dans chaque contexte. Le FIDA continuera d'utiliser des instruments de ciblage différenciés afin que le maximum de ruraux pauvres puissent tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux, et que ceux qui n'en ont pas la possibilité puissent développer les compétences et les avoirs dont ils ont besoin pour y parvenir rapidement, ce afin de s'assurer que les interventions du FIDA bénéficieront à tous les groupes, sans exclusion. En ce sens, Le Fonds veillera à ce que ses interventions soient correctement ciblées afin de contribuer à la réalisation de l'OMD 1, en renforçant les revenus des populations rurales pauvres et en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages.

71. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le Fonds continuera d'identifier, en collaboration avec ses partenaires, son groupe cible de manière participative dans chaque contexte. "Le FIDA identifie (...) les groupes cibles au moyen d'une analyse de la pauvreté et des moyens de subsistance, différenciée par sexe, en utilisant les données disponibles et en les complétant au besoin, et en prenant toujours en compte les vues des pauvres, hommes et femmes, et de leurs organisations." Ce faisant, il tiendra compte du fait qu'"il n'est pas possible de définir [son groupe cible] a priori, d'après des critères géographiques ou professionnels, ni même en s'en remettant à des seuils de revenu". Le Fonds adaptera ses investissements en fonction des besoins et des priorités des populations rurales pauvres dans les zones où il intervient. Il concevra et appuiera la mise en œuvre de programmes répondant à ces besoins, tout en offrant de manière dynamique des possibilités et des capacités à ceux qui ont le plus de mal à tirer parti des activités du programme et/ou de nouveaux débouchés. Dans le droit fil de la politique, on s'efforcera de définir des activités appropriées au niveau de chaque COSOP axé sur les résultats ainsi que de la conception de projets et programmes individuels. Les mêmes principes valent s'agissant de la nature et du contenu des partenariats qui visent à renforcer l'aptitude du FIDA à atteindre effectivement son groupe cible dans des contextes différents.
72. Conformément à cette politique, le FIDA devra:
- "cibler les ruraux qui vivent dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire et qui sont capables de mettre à profit les opportunités offertes (on les appelle parfois les "pauvres productifs" ou les "pauvres exerçant une activité");
 - élargir la portée de son action et inclure par anticipation ceux qui ont le moins de ressources et d'opportunités et, en particulier, les personnes extrêmement pauvres visées par le premier OMD;
 - inclure les groupes marginalisés, par exemple les minorités et les peuples autochtones, et répondre à leurs besoins spécifiques;
 - prendre en compte la problématique hommes-femmes et viser en particulier les femmes au sein de tous les groupes cibles identifiés, pour des raisons d'équité, d'efficacité et d'impact, en portant une attention spéciale aux femmes dirigeant un ménage, qui sont souvent particulièrement défavorisées;
 - reconnaître que la richesse ou la pauvreté relative est un état qui peut changer rapidement sous l'effet de chocs exogènes et que cette forme de vulnérabilité doit être prise en compte;
 - définir clairement au stade de la conception du programme ou du projet qui sont les groupes cibles visés et pourquoi, et appliquer

systématiquement les catégories définies au cours de l'exécution, du suivi et de l'évaluation (interne et extérieure) des résultats du ciblage. Dans certains cas, les populations mieux loties que d'autres devront être incluses en raison de l'interdépendance économique et commerciale pour éviter les conflits ou pour les charger de l'encadrement et de l'innovation. Dans de tels cas, les raisons devront être expliquées et les risques de monopolisation des avantages devront être suivis avec soin;

- identifier des partenaires partageant les mêmes vues aux niveaux local, national, régional et international, et travailler avec eux pour acquérir une connaissance commune tant de la dynamique de la pauvreté rurale dans différents contextes que des approches ciblées ayant donné des résultats positifs;
- expérimenter des méthodes de ciblage des groupes difficiles à atteindre et diffuser les enseignements tirés de celles qui ont donné de bons résultats; et
- nouer des partenariats novateurs et complémentaires avec des acteurs qui peuvent atteindre les groupes cibles que le FIDA ne peut atteindre avec les outils dont il dispose." (page 12). Cela suppose, entre autres, une collaboration constante avec les autres organisations des Nations Unies basées à Rome.

Par ailleurs, le FIDA continuera de mettre à profit son engagement en faveur du cofinancement de programmes appliqués au niveau sectoriel et à plus grande échelle, de la concertation sur l'élaboration des politiques, et de partenariats public-privé au profit des pauvres, afin de garantir que ce sont les populations pauvres qui en bénéficient effectivement et que celles-ci prennent part à la prise des décisions qui les concernent.

Principe d'action 3: appui à l'autonomisation des populations rurales pauvres

73. Le FIDA reconnaît depuis longtemps l'importance de l'autonomisation, en particulier par le biais de la création d'organisations. Elle permet aux populations rurales pauvres de jouer un rôle plus actif sur les marchés et favorise une meilleure gouvernance ainsi qu'une plus grande efficacité des politiques et des institutions qui ont une incidence sur l'agriculture et le développement rural. Afin de favoriser le développement d'entreprises, agricoles et non agricoles, qui soient rentables, intégrées aux marchés et durables dans l'environnement actuel, le FIDA doit avant tout respecter le principe de renforcement des capacités de son groupe cible dans toutes ses activités. En conséquence, il continuera de favoriser l'autonomisation des populations rurales pauvres et, pour ce faire, il devra:

- leur permettre d'acquérir et de renforcer leurs actifs individuels et collectifs, leurs savoirs et compétences ainsi que leur capacité d'innovation, en privilégiant les capacités indispensables pour parvenir à un développement durable de l'agriculture et à une intégration et une participation effectives aux marchés;
- les aider à créer des organisations ouvertes, efficaces et durables;
- renforcer les capacités des femmes rurales pauvres, des populations autochtones et des jeunes en matière de prise de décisions et d'organisation, en reconnaissant que la marginalisation et les inégalités sociales empêchent que l'intégration aux filières agricoles ne permette à de nombreux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté;

- aider les organisations de producteurs à acquérir les compétences et les savoirs nécessaires pour pouvoir négocier de manière efficace avec les intervenants du secteur privé au sein des filières, de manière à garantir que le développement de celles-ci offre des possibilités de réduire la pauvreté rurale et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en milieu rural; et
- maintenir son appui aux organisations de producteurs ruraux pour qu'elles représentent efficacement et sans exclusion les intérêts de leurs membres et de leurs mandants, et participent aux débats et aux processus relatifs aux politiques et à la gouvernance qui les concernent.

Principe d'action 4: promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes

74. Pour atteindre tous les OMD, il est impératif d'éliminer les inégalités entre les sexes et, pour garantir la sécurité alimentaire et la croissance économique, il est essentiel de reconnaître et soutenir les multiples rôles joués par les femmes dans l'agriculture et les économies rurales. Pour améliorer la pertinence, l'impact et la durabilité de l'action du FIDA, il est important de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes tant dans les opérations sur le terrain qu'au niveau de l'institution. Fort de ce principe, le Fonds accordera une plus grande place à ces questions dans le cadre de ses opérations. Ainsi, il prendra systématiquement en compte les questions de parité hommes-femmes dans ses interventions, ses processus opérationnels, ses politiques –s'agissant notamment des politiques relatives aux ressources humaines – ainsi que dans ses dispositifs de suivi. Afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, le FIDA cherchera à atteindre les trois objectifs essentiels suivants: i) autonomisation économique, en permettant aux femmes d'avoir accès aux actifs de base – capitaux, terre, savoirs et techniques – et de pouvoir les contrôler; ii) rôle accru des femmes dans la prise de décisions au niveau communautaire et représentation au sein des institutions locales; et iii) amélioration du bien-être des femmes et réduction de leur charge de travail grâce à un meilleur accès aux services et infrastructures de base en milieu rural. Avec ce nouveau Cadre stratégique, le FIDA s'attachera en particulier à:

- favoriser la création de richesse parmi les femmes rurales pauvres, en garantissant leur intégration dans l'économie rurale en matière d'entrepreneuriat et de travail au sein des filières agricoles et de l'économie rurale au sens large;
- développer les capacités des femmes et des jeunes filles afin qu'elles puissent mettre pleinement à profit leur activité – de productrices ou de salariées – au sein d'économies agricoles et rurales en mutation rapide. Cette approche est fondée sur la reconnaissance du fait que le développement des filières agricoles n'est généralement pas neutre du point de vue de la parité hommes-femmes et, partant, peut avoir des répercussions aussi bien positives que négatives sur la pauvreté et la sécurité alimentaire;
- investir dans le renforcement de l'aptitude des femmes et des jeunes filles à pratiquer une agriculture durable et plus productive dans des conditions environnementales et climatiques changeantes, et réduire les risques auxquels elles sont confrontées en tant que productrices agricoles; et

- continuer de favoriser l'intégration et la participation équitables des femmes rurales au sein des organisations de producteurs ruraux.
75. En 2011, le FIDA élaborera une politique institutionnelle sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes fondée sur des données probantes. Aux termes des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation au niveau de l'institution, réalisée en 2010, portant sur la performance du Fonds dans ce domaine, cette politique devrait couvrir non seulement les opérations du FIDA, mais également certains processus fonctionnels clés de l'institution comme la gestion des ressources humaines, la communication, les finances et le budget.

Principe d'action 5: ouverture de perspectives d'avenir pour les jeunes ruraux

76. Le FIDA reconnaît que les jeunes ruraux ont un rôle central à jouer s'agissant de nourrir une population mondiale croissante en pratiquant une agriculture paysanne durable et capable de s'adapter, axée sur les marchés et intégrée aux marchés. Leur rôle dans des économies rurales très dynamiques, caractérisées par des secteurs agricoles et non agricoles de plus en plus intégrés, est également fondamental. En conséquence, offrir des perspectives d'avenir à ces jeunes dans les économies rurales sera pour le FIDA un principe d'action en vertu duquel il s'emploiera à:
- Prendre systématiquement en compte les difficultés et les besoins propres aux jeunes ruraux, femmes et hommes, dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes;
 - prendre des mesures en amont et mettre en œuvre des stratégies spécifiques afin d'inclure les jeunes ruraux, femmes et hommes, dans toutes les initiatives visant à créer des petites entreprises, agricoles ou non, en milieu rural;
 - faciliter la mise en place d'activités appropriées de formation, de soutien et de conseil à l'intention des jeunes ruraux, afin de les aider à tirer parti des possibilités existantes, en partenariat avec d'autres parties concernées possédant un avantage comparatif dans ce domaine;
 - garantir aux jeunes un accès équitable aux services que les programmes et projets financés par le FIDA mettent à disposition ou dont ils facilitent la prestation, la priorité étant accordée aux jeunes femmes en milieu rural;
 - faire participer davantage les jeunes, femmes et hommes, aux processus décisionnels des organisations de producteurs ruraux; et
 - veiller, en collaboration avec ses partenaires aux niveaux local, national et international, à ce que les initiatives de développement accordent la priorité aux jeunes ruraux.

Principe d'action 6: innovation, apprentissage et application à plus grande échelle

77. Face à un environnement en mutation constante – avec les nouvelles difficultés liées à la dégradation de l'environnement, au changement climatique et à la transformation des marchés agricoles et alimentaires –, il faut être capable d'innover et d'apprendre. Parallèlement, afin de porter un sérieux coup à la pauvreté rurale et d'atteindre le premier OMD dans les circonstances actuelles, il va falloir se concentrer davantage, et plus systématiquement, sur l'application des activités à plus grande échelle, lorsque cela est approprié et possible. Fort de ce principe, le FIDA devra:

- continuer de mettre l'accent sur la conception d'approches de la lutte contre la pauvreté rurale innovantes et déterminées par la demande;
- continuer de promouvoir l'innovation à tous les niveaux de ses opérations;
- insister davantage sur la création de savoirs et leur partage au sein du FIDA et dans le cadre de la gestion de ses opérations, afin de tirer parti de l'expérience opérationnelle;
- appliquer à plus grande échelle, lorsqu'il y a lieu, les innovations et les approches couronnées de succès, en considérant qu'il s'agit là d'un élément critique de la mission de l'organisation, et mettre à profit les efforts récemment déployés afin de mieux comprendre les conditions préalables d'une application à plus grande échelle couronnée de succès et de systématiser l'approche du FIDA à cet égard; et
- examiner les politiques et les stratégies actuelles concernant la gestion des savoirs et l'innovation afin de mettre au point une stratégie intégrée d'innovation, d'apprentissage et d'application à plus grande échelle, essentiellement dans le cadre des COSOP axés sur les résultats et des projets.

Principe d'action 7: partenariats efficaces et mobilisation des ressources

78. Depuis longtemps, une collaboration efficace avec des partenaires stratégiques joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs du FIDA. Cette approche revêt une importance nouvelle dans le contexte actuel, où le FIDA doit renforcer sa capacité à conduire des initiatives nationales ou internationales, ou à y contribuer, en faveur de l'agriculture paysanne, de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté rurale, et à favoriser les complémentarités entre secteurs de l'économie rurale et entre zones rurales et zones urbaines afin de promouvoir le développement de filières agricoles favorables aux populations rurales pauvres.
79. Identifier les possibilités de partenariat et renforcer son aptitude à collaborer efficacement avec des partenaires constitueront un principe d'action du FIDA dans tous les domaines thématiques et à tous les niveaux. Le Fonds s'emploiera en particulier à mobiliser des ressources provenant d'autres sources – notamment, des fondations ainsi que des entreprises et sociétés privées – et à faire face à la concurrence dont les ressources font l'objet sous l'effet de l'évolution du contexte financier et économique et de l'aggravation des facteurs de risque (tels ceux liés au changement climatique). Ainsi, il devra:
- renforcer les partenariats existants, et en forger de nouveaux, avec les parties prenantes nationales, la communauté internationale du développement et la société civile, notamment avec les organisations de producteurs ruraux, toujours guidé par le principe général visant à permettre aux populations rurales pauvres de se libérer de la pauvreté, et plus particulièrement par l'objectif général et les objectifs spécifiques inscrits dans le présent Cadre stratégique;
 - offrir à ses partenaires, notamment aux autres donateurs publics et privés, des possibilités d'investissement qu'il inclura dans des programmes et projets d'investissement de grande ampleur pouvant avoir une incidence notable sur la pauvreté rurale;

- mettre en place, au niveau local, une nouvelle coopération stratégique public-privé en appui au développement rural ainsi que des partenariats officiels au niveau régional et international. Ce faisant, le Fonds se laissera guider par les principes inscrits dans sa Stratégie pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé ainsi que par sa politique à venir dans ce domaine. La coopération public-privé portera essentiellement sur la réalisation de l'objectif général et des objectifs spécifiques de ce cadre ainsi que sur les domaines thématiques définis à ce jour. La future politique affinera les instruments dont dispose le FIDA pour entreprendre une telle coopération;
- revoir constamment les accords de partenariat, afin de s'assurer de leur efficacité, et les rompre en l'absence de valeur ajoutée manifeste;
- accroître sa capacité de mobilisation des ressources et intensifier ses efforts à cet égard, notamment en renforçant son unité de mobilisation des ressources ainsi que ses initiatives de sensibilisation dans les économies émergentes et ailleurs;
- continuer de faire fond sur les accords bilatéraux avec des États membres pour donner plus d'ampleur à la mobilisation des ressources; et
- chercher des moyens de mieux soutenir la coopération Sud-Sud en vue de son intégration progressive dans les activités futures du FIDA.

Principe d'action 8: durabilité

80. Au cours des dernières années, divers documents d'évaluation – au niveau de l'institution, de programmes de pays ou de projets – ont souligné combien il est important d'améliorer la durabilité des activités et réalisations du FIDA, tout en prenant acte des avancées récentes en ce sens. Dans ce contexte de rapide mutation des conditions environnementales, climatiques et commerciales, garantir la durabilité est encore plus important – quoique ambitieux – pour garantir l'efficacité des programmes et des projets. Ce principe englobe la durabilité institutionnelle, économique et sociale ainsi que l'accroissement de la résilience face aux chocs relatifs au climat, aux marchés et à l'instabilité des prix, ou aux situations de fragilité. Le FIDA accordera un degré de priorité plus élevé à la durabilité des projets et programmes qu'il finance et, à cet effet, il s'emploiera à:
- continuer d'améliorer la qualité de la conception des projets afin de garantir leur impact de développement et leur durabilité;
 - promouvoir la prise en main de l'exécution des programmes et des projets au niveau national;
 - favoriser la participation des populations rurales pauvres et veiller à ce qu'elles s'approprient les projets et programmes;
 - renforcer les compétences ainsi que les organisations des groupes cibles du FIDA, de manière qu'ils puissent participer à des activités financièrement viables et entretenir des relations commerciales avec les intermédiaires de marché. En particulier, même si le FIDA collabore depuis longtemps avec les organisations paysannes afin d'établir des liens entre agriculteurs et acheteurs, il est essentiel de renforcer les capacités des petits producteurs afin que ceux-ci soient en mesure d'occuper une position compétitive sur le marché;

- mieux intégrer les considérations liées à la gestion et à la réduction des risques dans toutes ses initiatives, en particulier celles qui visent à soutenir l'esprit d'entreprise et/ou l'adoption de pratiques agricoles plus durables;
- évaluer la viabilité financière, économique et sociale de ses investissements afin d'obtenir des résultats et des contributions au développement économique rural et à la croissance équitable qui soient plus durables; et
- favoriser systématiquement, dans tous ses projets et programmes, la durabilité environnementale ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

81. Le tableau 3 ci-après offre un aperçu des principaux éléments du Cadre stratégique illustrés dans le présent rapport.

Tableau 2
Vue d'ensemble du Cadre stratégique

| Principes d'action: | | | |
|---|--|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Approche différenciée selon le pays 2. Ciblage 3. Appui à l'autonomisation des populations rurales pauvres 4. Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes 5. Ouverture de perspectives d'avenir pour les jeunes ruraux 6. Innovation, apprentissage et application à plus grande échelle 7. Partenariats efficaces et mobilisation des ressources 8. Durabilité | | | |
| OBJECTIF GÉNÉRAL | OBJECTIFS STRATÉGIQUES | RÉSULTATS | PRODUITS |
| <i>Œuvrer pour que les populations rurales pauvres améliorent leur sécurité alimentaire et leur nutrition, augmentent leurs revenus et renforcent leur capacité de résistance</i> | Objectif 1: Une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés | Résultat 1. Relèvement des revenus et amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations rurales qui bénéficient des projets appuyés par le FIDA dans une localité ou une région donnée Résultat 2. Amélioration des politiques et des cadres réglementaires aux niveaux local, national et international Résultat 3. Renforcement et ouverture des organisations de producteurs ruraux Résultat 4. Renforcement des capacités institutionnelles des pays dans une optique de développement agricole et rural favorable aux pauvres | Produit 1: Projets (prêts et dons) et programmes de pays axés sur les résultats Produit 2: Initiatives de concertation et de sensibilisation Produit 3: Politiques et stratégies Produit 4: Produits relatifs aux savoirs et outils d'apprentissage |
| | Objectif 2: Un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif | | |
| | Objectif 3: Des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles ou non rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes | | |
| | Objectif 4: Des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations en mesure d'influer sur les politiques et sur les institutions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance | | |
| | Objectif 5: Un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes | | |
| Domaines d'intérêt thématiques: | | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Ressources naturelles – terre, eau, énergie et biodiversité 2. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets 3. Techniques agricoles améliorées et services de production efficaces 4. Gamme élargie de services financiers accessibles à tous 5. Intégration des populations rurales pauvres dans les filières 6. Développement d'entreprises rurales et création d'emplois non agricoles 7. Renforcement des capacités techniques et professionnelles 8. Appui aux organisations de producteurs ruraux | | | |

VII. Mise en œuvre du Cadre stratégique

82. Pour mettre en œuvre le présent cadre, le FIDA continuera de veiller à ce que ses objectifs relatifs aux résultats en matière de développement et à la qualité soient atteints. En ce sens, une gestion axée sur les résultats en matière de développement et sur la qualité, ainsi qu'une utilisation plus efficiente de ses ressources seront essentielles.

Intégrer la gestion axée sur les résultats en matière de développement

83. Pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement dans les pays, il est fondamental d'améliorer l'efficacité de l'organisation. Le Cadre de mesure des résultats du FIDA est conçu pour permettre aux directeurs et au personnel de mettre l'accent sur la gestion de la performance et d'en rendre compte sur la base de leur contribution aux résultats obtenus par le FIDA en matière de développement. Au niveau de l'institution, la gestion axée sur les résultats en matière de développement reposera sur les interventions suivantes:

- renforcer la capacité du FIDA à suivre et à gérer de manière dynamique la performance et à inculquer une culture de responsabilité concernant les résultats à tous les niveaux de l'organisation, le Rapport annuel sur l'efficacité du FIDA en matière de développement étant l'outil qui permet de rendre compte au Conseil d'administration;
- renforcer le système de gestion des risques de l'organisation afin de s'assurer que des mesures d'atténuation des effets sont en place pour tous les risques perçus.

84. Au niveau des pays:

- les activités du FIDA se conformeront aux stratégies de pays et à la conception des projets, qui sont arrêtées puis régulièrement examinées avec les gouvernements et les parties prenantes;
- le FIDA perfectionnera son Cadre de mesure des résultats afin de mesurer l'impact de ses activités et d'en rendre compte et, le cas échéant, de prendre des mesures.

Gérer la qualité

85. Pour que le FIDA réalise pleinement son objectif général et ses objectifs stratégiques, la conception de ses programmes et projets doit être toujours de grande qualité. À cette fin, l'actuel système interne d'amélioration de la qualité continuera d'être renforcé. Parallèlement, s'inspirant de l'expérience acquise par d'autres institutions financières internationales, le FIDA a mis au point un système indépendant et complémentaire d'assurance qualité qui est utilisé pour évaluer l'état de préparation d'un projet, les principaux facteurs de risque et le respect des politiques. Durant la période couverte par le présent Cadre stratégique, les mesures ci-après seront prises pour garantir la qualité des programmes et projets du FIDA:

- améliorer les examens des stratégies de pays effectués à la conception, pendant l'exécution et au moment de l'achèvement;
- continuer d'utiliser les processus d'assurance qualité et d'amélioration de la qualité pour la conception des projets, et les perfectionner en incorporant systématiquement les enseignements tirés des évaluations et des examens à l'achèvement effectués par le Bureau de l'évaluation du FIDA;

- améliorer les outils de mesure et de suivi de la performance des projets au cours de l'exécution. À cet égard, la supervision directe assurée plus fréquemment par le FIDA et sa présence accrue dans les pays permettront de renforcer la collaboration entre le Fonds et les unités de gestion des projets et d'améliorer la qualité de l'exécution;
- continuer d'appuyer, en utilisant les savoirs appropriés du FIDA et de ses partenaires, les méthodes de lutte contre la pauvreté rurale conçues localement;
- modifier et diffuser les politiques et les directives institutionnelles afin de garantir la cohérence dans tous les domaines clés du Cadre stratégique, et suivre leur application; et
- utiliser sa stratégie et ses pratiques de gestion des savoirs pour se transformer en une institution de partage des savoirs innovante et en un centre d'excellence pour la lutte contre la pauvreté rurale.

Accroître l'efficacité du FIDA

86. Le FIDA poursuivra les efforts déployés afin d'accroître son efficacité en mettant en œuvre un ensemble intégré de procédures destinées à garantir que la planification, l'affectation des ressources et la gestion des effectifs s'inscrivent dans un cadre de mesure des résultats. Il consacrerait en particulier une part croissante de ses ressources à des programmes et projets qui concourent manifestement à l'obtention de résultats en matière de développement. De plus, il continuera d'améliorer l'efficacité globale de ses processus opérationnels, tant afin de garantir une meilleure gestion axée sur les résultats en matière de développement que l'amélioration de sa propre viabilité financière. À cette fin, le Fonds devra:

- procéder à une analyse comparative de ses coûts administratifs par rapport à ceux d'organisations comparables, afin d'évaluer l'efficacité de ses processus;
- étudier la possibilité de sous-traiter des services et d'en partager certains avec d'autres institutions;
- continuer de mettre au point son Plan stratégique pour le personnel afin que ses ressources humaines correspondent mieux aux priorités stratégiques de l'institution (notamment celles relatives à la nécessité de mieux orienter les efforts déployés par le FIDA aux fins de la mise en œuvre du présent cadre) et que ses résultats en matière de développement soient atteints dans une optique de rentabilité. Par ailleurs, le FIDA redoublera d'efforts afin de développer des modalités plus structurées de renforcement des capacités, notamment du personnel chargé des opérations;
- continuer d'élaborer un budget axé sur les résultats, dans le cadre duquel les affectations annuelles de ressources ne sont pas fonction des affectations antérieures, mais plutôt de la contribution éventuelle aux résultats futurs en matière de développement sur le terrain;
- continuer d'améliorer tant la gestion de ses ressources financières internes que sa capacité de mobilisation de ressources externes; et
- faire un meilleur usage des technologies de l'information tant dans le cadre de ses opérations avec les États membres en développement (par exemple, la gestion des prêts et des dons) que de ses processus administratifs internes.

Le Plan à moyen terme

87. Pour mettre en œuvre son cadre stratégique, le FIDA utilisera un outil fondamental, à savoir le Plan à moyen terme (PMT) axé sur les résultats qui vient d'être établi. Ce plan donne une vue d'ensemble précise des objectifs stratégiques et opérationnels du Fonds, de son programme de travail et de l'affectation des ressources humaines et financières. Le FIDA continuera de parachever le PMT, qui sert de point de départ pour la planification de toutes ses activités, l'établissement du budget et la dotation en effectifs. Ce plan sera un outil essentiel pour mettre en correspondance les ressources humaines et financières du Fonds avec les priorités stratégiques qui sont énoncées dans le présent Cadre stratégique.

Concevoir de nouveaux instruments pour répondre aux besoins qui évoluent

88. Même si les prêts et dons classiques resteront ses principaux instruments, le Fonds concevra de nouveaux mécanismes, en particulier à mesure qu'il développera ses activités avec des entreprises commerciales nationales et internationales ainsi qu'avec des donateurs privés.
89. Aux termes de la Stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé, les partenariats noués par le Fonds avec des intervenants nationaux et internationaux du secteur privé visent à mobiliser des investissements et des savoirs supplémentaires en milieu rural. Dans le droit fil de cette stratégie, le FIDA s'efforce de mobiliser des investissements privés à travers le cofinancement de projets et le partage des risques ou les investissements dans des projets qui réduisent les frais de transaction pour les partenaires du secteur privé. Il s'agit toujours là d'un domaine d'intervention majeur où le FIDA peut mobiliser des investissements auprès d'acteurs commerciaux, en particulier les sociétés agroalimentaires en mesure de favoriser l'intégration des petits producteurs dans les marchés, de renforcer leurs capacités, de faciliter leur accès à des services essentiels et d'offrir des possibilités d'emploi non agricoles satisfaisantes.
90. En matière de partenariats, un autre élément majeur aura trait à la participation d'autres organismes donateurs et institutions financières possédant un avantage comparatif s'agissant d'investir dans le développement du secteur privé. Le FIDA élargira sa collaboration avec ce type de partenaires afin de favoriser la fourniture, aux petits producteurs et autres populations rurales pauvres, de services relatifs à la production, aux entreprises et aux infrastructures (énergie et TIC notamment) ainsi que de services financiers ouverts à tous. Les principes d'action aux côtés de ces partenaires sont énoncés dans la stratégie et seront précisés dans la politique à venir, à l'instar des nouveaux instruments financiers devant permettre au FIDA de renforcer sa collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux du secteur privé.

Des activités plus efficaces en matière de communication et de sensibilisation

91. S'agissant de communication et de sensibilisation, les possibilités offertes au FIDA sont plus grandes que par le passé, mais les difficultés rencontrées aussi. Cela s'explique par sa présence renforcée dans les pays et son programme de travail qui prend de l'ampleur, ainsi que par la plus grande place accordée à l'agriculture et au développement rural par la communauté internationale. Pour relever le défi de la communication et de la sensibilisation, il faudra déployer des efforts plus intenses et plus structurés autour de deux piliers: la communication interne (en particulier entre le siège, les bureaux de présence dans les pays et le terrain) et la communication externe (visant les pouvoirs publics, la société civile, le

secteur privé et les médias). Le FIDA intensifiera ses activités de communication et de sensibilisation en s'employant à:

- promouvoir des initiatives visant à éliminer la pauvreté rurale et à favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition;
- faire en sorte que l'agriculture paysanne soit considérée, quelle que soit sa taille ou son échelle, comme une activité commerciale et un moyen de subsistance;
- continuer à préconiser un accroissement des investissements en faveur de l'agriculture et du développement rural;
- donner davantage la parole aux populations rurales pauvres, en particulier aux femmes de tous âges, aux hommes jeunes et aux peuples autochtones;
- partager ses objectifs institutionnels et ses résultats sur le terrain avec les audiences clés en utilisant divers outils et voies, notamment des produits de communication conviviaux; et
- devenir le chef de file en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté rurale, en mettant son rôle en relief tant dans les pays où il intervient que sur la scène mondiale.